



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-2**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : 04/02/2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXÉCUTOIRE - ACTE ENNE - COMPTE RENDU AUSEN - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2016**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Claude MAINA, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget

Nomenclature : 7.1
Décisions budgétaires

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le budget primitif pour l'exercice 2016 sera présenté en séance du Conseil Municipal du 15 Mars 2016.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal doit, dans les deux mois précédents, débattre sur les orientations budgétaires qui structureront ce Budget Primitif.

Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'environnement juridique et la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.

L'Article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République en précise le contenu et prévoit qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Sont ainsi présentés :

I - La Loi de Finances 2016 et ses conséquences sur les collectivités

II - L'analyse rétrospective des comptes de la commune

III - Les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 : objectifs en matière de gestion, principaux investissements et projets à mettre en oeuvre

**DL.2016-2 - COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR L'EXERCICE 2016-**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 2
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 44
Contre	: 8

Ont voté contre

**Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT**

Se sont abstenus

Jacques AGOPIAN, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**L'adjoint délégué,
Reine MERGER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)
Commune d' Aix en Provence
à
M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2016

DL.2016-2	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-3	01.03	BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DL.2016-4	01.04	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016
DL.2016-5	01.05	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2016 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1 DU CGCT
DL.2016-8	01.08	COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS DES SERVICES PUBLICS
DL.2016-58	08.05	APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) ' MIEUX HABITER, MIEUX LOUER ' AVEC SECTEURS RENFORCES-PRINCIPE D'INTERVENTION FINANCIERE- AUTORISATION DE SIGNATURE

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
04 FEV. 2016
COURRIER ARRIVE

I- LA LOI DE FINANCES 2016 ET SES CONSEQUENCES SUR LES COLLECTIVITÉS

1 - Contexte de la Loi de Finance 2016

A - Le contexte économique

Comme chaque année, depuis 2012, le Haut Conseil des Finances Publiques a été saisi par le gouvernement pour apprécier le réalisme des prévisions macro-économiques du Projet de Loi de Finances 2016 (PLF 2016). Celui-ci est élaboré sur une hypothèse de croissance du PIB évaluée à 1,5 % (1 % en 2015) jugée réalisable par le Haut Conseil des Finances Publiques.

Selon les éléments de cette institution, parmi les facteurs favorables à un redressement de l'activité, la chute du prix du pétrole et la baisse de l'Euro ont généré un redressement de la demande intérieure et de la croissance au 1er semestre 2015. De même, la politique d'achats d'actifs de la BCE ont amélioré les conditions de financement de la zone Euro. Les tensions financières liées à la crise grecque se sont réduites.

Aux Etats-Unis et au Royaume Uni, la croissance reste soutenue.

En revanche, des inquiétudes se sont accentuées cet été, avec notamment une volatilité accrue sur les changes et sur les marchés financiers. L'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes tournent au ralenti comme la Chine, voire restent en récession, notamment le Brésil ou la Russie.

Si une reprise se perçoit au niveau de la croissance européenne avec une croissance de 1,6 % en 2015, des interrogations persistent quant à l'évolution de la croissance française. Selon les dernières prévisions INSEE, la croissance 2015 s'établirait à 1,1 %, ce qui ne permet pas d'endiguer la montée du chômage. Le taux de chômage a encore augmenté en 2015 pour culminer à un taux de 10,6 %. Un tel sommet n'avait pas été atteint depuis près de 20 ans.

Le gouvernement mise sur une reprise progressive de la croissance dans un contexte économique plutôt favorable pour stimuler les investissements des entreprises ainsi que la consommation des ménages.

B - La poursuite de la réduction du déficit

Lors de la présentation du Projet de Loi de Finances 2016, le gouvernement a confirmé la poursuite de la réduction du déficit conformément aux engagements pris vis à vis de la Commission Européenne dans le cadre du pacte de stabilité, en repoussant l'objectif de déficit limité à 3 % du PIB à 2017.

Dans cet objectif, le gouvernement confirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses, avec le maintien du plan triennal de 50 milliards d'euros d'économie décidé en 2014 qui se traduit par la baisse des dépenses publiques suivante :

- 18,6 Mds € en 2015
- 16 Mds € en 2016
- 15,4 Mds € en 2017

Le déficit devrait se réduire à :

- 3,8 % du PIB en 2015
- 3,3 % en 2016
- 3 % en 2017

La répartition des 50 milliards d'euros d'économie sur 3 ans s'effectue comme suit :

En Milliards €	2015	2016	2017	Cumul
Collectivités locales*	3,5	3,5	3,7	10,7
Etat	8,7	5,1	5,1	19
Sécurité Sociale	6,4	7,4	6,5	20,3
TOTAL	18,6	16	15,4	50

* la contribution présentée dans le PLF 2016 a été retraitée dans sa forme du fait des mesures de soutien à l'investissement (3,7M€ prévus en 2015 et 2016 dans la loi de Programmation des Finances Publiques).

L'objectif de réduction des dépenses publiques et de prévision de croissance risquent par ailleurs d'être fortement compromis avec les impacts liés aux attentats de novembre 2015 :

- les prévisions de croissance pourraient être revues à la baisse, tant au niveau de la consommation des ménages, que de l'investissement des entreprises confrontées à des perspectives incertaines
- les dépenses de sécurité sont directement impactées par la nécessité de renforcer la

sécurité sur le territoire et par les actions extérieures menées par la France au Moyen-Orient

Le Président de la République a d'ailleurs clairement annoncé lors du Congrès de Versailles que « le pacte de sécurité était supérieur au pacte de stabilité ».

Quant à la dette publique, les dernières estimations prévoient une dette publique de 97,2 % du PIB en 2015, 98 % du PIB en 2016 et 97,3 % du PIB en 2017 ; Elle avoisine à présent 2 100 milliards d'euros.

Si la faiblesse des taux d'intérêt a permis de limiter les effets de la hausse de l'endettement, le Président de la Cour des Comptes alerte sur cet effet « anesthésiant ». Si les taux venaient à remonter, l'Agence France Trésor évalue l'impact d'une hausse de 1 point d'intérêt à 2,4 Mds en 2015, 5,3 Mds € en 2016 et 7,4 Mds € en 2017.

C'est donc dans un contexte de fortes incertitudes que s'établissent les prévisions sur lesquelles sont fondées la Loi de Finances 2016.

2 - L'évolution des concours de l'Etat prévue dans la Loi de Finances 2016

La Loi de Finances 2016 confirme la baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités locales, axant prioritairement l'effort de réduction du déficit sur celles-ci.

Si l'effort de participation des collectivités locales à la réduction du déficit n'est pas remis en cause par les associations d'élus locaux, c'est le délai dans lequel ces baisses sont concentrées qui n'est pas jugé soutenable.

A – Poursuite du prélèvement exceptionnel de 3,5 milliards d'euros par an jusqu'en 2017

► Evolution du prélèvement

En Milliards €	2014	2015	2016	2017
Montant annuel du prélèvement exceptionnel	1,5	3,5	3,5	3,7
Montant cumulé	1,5	5	8,5	12,2

C'est en fait un effort de 12,2 milliards d'euros qui est porté par les collectivités locales sur une période de 4 ans.

Si on mesure la perte cumulée chaque année, c'est une baisse de près de 28 Mds € par rapport à 2014.

► La répartition du prélèvement

La répartition du prélèvement entre les collectivités se basera sur celle retenue en 2014 et 2015 :

En M€	2014		2015		2016		2017	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Bloc communal	840	56	2 911	56,3	4982	56,4	7048	56,4
Départements	476	31,7	1 624	31,4	2 772	31,3	3 917	31,3
Régions	184	12,3	635	12,3	1 086	12,3	1 536	12,3
Total	1 500	100	5 170	100	8 840	100	12 500	100

C'est donc le bloc Communes/EPCI qui continuera de supporter le prélèvement le plus important.

Le prélèvement opéré est calculé en fonction des recettes réelles de fonctionnement N-2, hors produits exceptionnels. Il représente 0,8 % des recettes réelles de fonctionnement en 2014, 1,84 % en 2015, 1,85 % en 2016 et 1,88 % en 2017.

► L'impact du prélèvement sur les collectivités locales

Impacts sur l'investissement

L'investissement est directement impacté par la dégradation de l'autofinancement.

Déjà sur 2014, l'INSEE confirmait un recul de l'investissement de 8,2 % et sur 2015, le rapport de la Cour des Comptes fait apparaître une baisse moyenne de 15 % des dépenses d'équipement des villes de +100 000 habitants, alertant le gouvernement sur la dégradation des finances locales.

Il faut rappeler que l'investissement des collectivités locales représente presque 70 % de l'investissement public.

La baisse de l'investissement des collectivités locales impacte directement l'emploi et l'économie locale, au niveau notamment du BTP.

Impacts sur les niveaux de service

L'effort demandé aux collectivités met en grandes difficultés certaines collectivités par rapport au maintien des services publics de proximité.

B - La progression de la péréquation

La péréquation s'exerce à 3 niveaux avec :

- une forte augmentation des fonds affectés à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale)
- l'impact de refonte de la structure la DGF
- la poursuite de la progression du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales

1 - Une forte augmentation des fonds affectés aux dotations de péréquation

Au sein de l'enveloppe normée (ensemble des concours de l'Etat aux collectivités), la péréquation verticale consiste pour l'Etat à répartir les dotations vers les collectivités locales, en fonction de certains critères de ressources et de charges.

Pour compenser la baisse des dotations de l'Etat qui s'appliquent également aux collectivités les plus pauvres, l'Etat poursuit la progression des dotations de péréquation dites verticales (celles-ci avaient déjà doublé entre 2014 et 2015) avec :

Evolution annuelle	2014	2015	2016
Dotation de Solidarité Urbaine	+60 M€	+120 M€	+180 M€
Dotation de Solidarité Rurale	+39 M€	+78 M€	+117 M€
Dotation Nationale de Péréquation	-	+10 M€	-

Malgré la majoration très conséquente des fonds affectés à la péréquation via la DSU et la DSR, celle-ci ne concernera plus que 650 communes contre 740 en 2015, sachant qu'elle est majoritairement centrée sur les 250 communes éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible, en compensation de la baisse de dotations supportée sur la DGF. La mesure sera à la charge des collectivités considérées plus aisées et notamment des territoires urbains.

On constatera que c'est au moment où les prélèvements sur la DGF sont extrêmement importants

que les dotations de péréquation augmentent le plus.

2 - L'impact de la refonte de la structure la DGF

Parallèlement au prélèvement sur les dotations de l'Etat, le Projet de Loi de Finances initial prévoyait la mise en application dès 2016 de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la base des préconisations du rapport Pirès-Beaune. Compte tenu des impacts financiers importants de cette réforme, sur la pression des parlementaires et des associations d'élus, Manuel Valls a annoncé que les principes de la réforme seraient bien votés dans le PLF 2016 mais que l'application serait différée à 2017.

Bien que cette réforme soit reportée, il est important d'en comprendre les enjeux principaux ; partie du constat que l'architecture de la DGF était peu lisible et souvent peu équitable, avec des disparités à forte amplitude, avec des variations pouvant aller jusqu'à 70 % entre communes similaires, les objectifs annoncés de la réforme sont :

- la simplification
- la fin des inégalités reposant sur des réalités économiques trop lointaines
- la prise en compte de la complétude de la carte intercommunale
- la prise en compte des charges de centralité de manière plus poussée que dans le précédent calcul de la dotation de base

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement était composée dans sa dernière version comme suit :

- d'une dotation de base en Euro par habitant (entre 64 et 128 €/habitant)
- d'une dotation superficie de 3,2 € par hectare
- d'une dotation de garantie sur lequel s'exerce la péréquation, en fonction de l'écart relatif de potentiel fiscal/habitant par rapport à la moyenne nationale, la garantie pouvant baisser jusqu'à un plafond de 6 %
- d'une dotation de compensation correspondant à l'ancienne part salaire

La réforme prévoit que la dotation forfaitaire repose sur 3 blocs :

- une dotation de base communale de 75,72 € pour toutes les communes
- une dotation de ruralité communale de 20 € par habitant pour les communes à faible densité de population
- une dotation pour charges de centralité territorialisée de 15 à 45 € calculée selon une formule logarithmique versée globalement au niveau des EPCI et répartie comme suit :

- entre l'EPCI et les communes d'une part en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) plafonné à 40 %
- entre les communes, en fonction du rapport entre la population communale et la population de l'EPCI à la puissance 5. Ce rapport exponentiel conduit à ce que la commune la plus peuplée de l'EPCI obtienne quasiment la totalité de la dotation de centralité.

Compte tenu des effets de transferts liés à cette réforme, le dispositif prévoit, sous couvert de simplification un mécanisme complexe de garantie et d'écrêtement qui a pour objectif de garantir à toute collectivité un montant de la dotation ne pouvant pas être inférieur ou supérieur de 5 % à celle de l'année d'avant.

Si une commune perdait 30 % de son montant de référence, elle perdrait 5 % par an pendant 6 ans.

Inversement, si elle gagnait 30 % de son montant de référence, elle prendrait 5 % par an pendant 6 ans.

Alors que le rapport Pirès-Beaune mettait en avant la nécessité de réduire les écarts de DGF entre collectivités comparables, l'Association des Maires de Grandes Villes constate que « la réforme se traduirait par un spectaculaire transfert des ressources des villes vers les petites communes. Ce ne serait pas seulement les grandes villes qui seraient en moyenne pénalisées mais l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants ». L'impact sur les collectivités est loin d'être neutre, d'autant plus que cette réforme intervient au moment où les dotations de l'Etat sont en chute et où les effets de transfert liés à la péréquation (FPIC notamment) sont les plus importants. La mise en application en 2017 fera donc de nouveau l'objet d'ajustements. Il n'en demeure pas moins que les grandes lignes de la nouvelle architecture de la DGF sont d'ores et déjà bien actées dans la Loi de Finances 2016.

L'impact potentiel de cette réforme pour la Ville sera abordé dans la partie « Situation de la Ville d'Aix-en-Provence ».

3 - L'évolution du FPIC

Malgré la poursuite prélevement exceptionnel de l'Etat opéré sur les collectivités, la Loi de Finance 2016 (LF 2016) ne remet pas en cause la montée en charge du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC), acté sur le principe par la Loi de Finances 2011 et créé dans ses modalités d'application par la Loi de Finances 2012.

Pour rappel, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à d'autres collectivités, sur la base d'un critère de richesse.

Au niveau national, les ressources de ce Fonds de péréquation ont été fixées respectivement à :

- 2012 : 150 M€
- 2013 : 360 M€
- 2014 : 570 M€
- 2015 : 780 M€
- 2016 : 1,2 Md € ramené par la LF 2016 à 1 Md € et ds 2 % des ressources fiscales du bloc EPCI et Communes reporté à 2017.

Le prélèvement des EPCI et Communes s'effectue sur la base d'un indicateur de richesse, le potentiel financier agrégé (PFIA) qui s'applique au niveau des ensembles intercommunaux. Cet indicateur de richesse agrège un panel très larges des ressources des communes et de l'EPCI. Il est pondéré par un coefficient logarithmique prenant en compte la population, en remplacement des strates démographiques prévues.

Sont contributeurs les ensembles intercommunaux dont le PFIA par habitant est supérieur à 0,9 fois le PFIA moyen par habitant.

le prélèvement est calculé en fonction d'un indice synthétique composé à 80 % de l'écart relatif de son PFIA au PFIA moyen, et 20 % de l'écart relatif de son revenu par habitant par rapport au revenu par habitant moyen.

Le critère revenu par habitant a été introduit par la Loi de Finances de 2013 et a augmenté les amplitudes de prélèvement au détriment des territoires urbains. De plus, le plafond de contribution a été relevé en 2013, passant de 11 à 13 % des ressources fiscales.

3 - Les autres mesures impactant les collectivités locales

En contrepartie de la baisse des dotations de l'Etat, la LF 2016 prévoit un certain nombre de mesures destinées à abonder les ressources des collectivités locales.

A- Les mesures fiscales

1) La revalorisation du coefficient d'actualisation forfaitaire des bases fiscales

La Loi de Finances 2016 fixe la revalorisation du coefficient d'actualisation des bases fiscales à 1 % (0,9 % en 2015). Le niveau de cette revalorisation est généralement lié en période normale à l'inflation prévisionnelle.

2) La ré-écriture du dispositif de majoration du foncier non bâti constructible en zone tendue

Dans le cadre des mesures prises dans le périmètre des zones d'urbanisation continue de +50 000 habitants dans lequel s'applique la taxe sur les logements vacants, il était prévu une majoration obligatoire de la valeur cadastrale des terrains constructibles soumis à la taxe du Foncier Non Bâti. Pour 2016, la majoration forfaitaire de 5 €/m² est(enfin) annulée et les terrains de moins de 200 m² bénéficient d'un abattement. Seule la majoration de 25 % de la valeur locative s'appliquera sur les terrains de plus de 200 m². A partir de 2017, la majoration de 25 % est supprimée et la majoration forfaitaire de 1 à 5 € par m² sera laissée à la discrétion des communes. Il en sera de même pour la possibilité de maintenir ou non l'abattement de 200 m².

B- Les mesures destinées à soutenir l'investissement

1) L'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien

L'article 11 de la LF 2016 prévoit, qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les dépenses d'entretien des bâtiments publics des collectivités territoriales seront éligibles au FCTVA.

2) Le préfinancement du FCTVA à taux zéro

Indépendamment de la Loi de Finances 2016, par circulaire du Premier Ministre du 5 juin 2015, afin de soutenir l'investissement public local, il a été décidé de mettre en place un dispositif de préfinancement par la Caisse et Dépôts et Consignations des avances prévisionnelles à taux zéro versées au titre du FCTVA.

Le montant du prêt est calculé sur la base des dépenses réelles d'équipement 2015 et la durée du prêt peut s'étendre jusqu'à 29 mois. Ce dispositif constitue une facilité de trésorerie proposée aux collectivités locales.

3) La mise en place d'un fonds de 1 milliard d'euros d'Aide à l'Investissement Local

Un nouveau fonds d'Aide à l'Investissement Local est créé visant à réduire l'impact de la baisse des dotations sur l'investissement.

Une première enveloppe de 500 M€ est répartie entre les régions, gérées par les préfets de région et ciblée sur les priorités nationales (rénovation thermique, transition énergétique, développement des

énergies renouvelables, développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou de constructions de logements etc).

La seconde enveloppe de 500 M€ est répartie entre les régions au prorata de la population des communes de moins de 50 000 habitants.

4 - La situation de la Ville d'Aix en Provence

La Ville d'Aix va être impactée en 2016 comme suit :

A - Au niveau de la DGF et de la DSU

EVOLUTION DES VERSEMENTS DGF ET DSU DE L'ETAT							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	24 820 774	24 421 787	24 074 504	22 330 624	18 196 439	13 929 910	9 639 191
DSU	1 519 143	1 367 229	1 139 357	759 572	0	0	0
DGF+DSU	26 339 917	25 789 016	25 213 861	23 090 196	18 196 439	13 929 910	9 639 191



EVOLUTION DES ECARTS DGF+DSU						
	Ecart 2011/2012	Ecart 2012/2013	Ecart 2013/2014	Ecart 2014/2015	Ecart 2015/2016	Ecart 2016/2017
DGF+DSU	-500 901	-347 283	-2 123 665	-4 893 757	-4 266 529	-4 290 719

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs :

- la progression constante de la péréquation sur la DGF
- le resserrement du nombre de bénéficiaires de la DSU dont les critères ont définitivement rendu la Ville d’Aix-en-Provence non éligible
- la contribution des collectivités au redressement des finances publiques dans le cadre des 50 milliards d'euros d'économie de l'État

► **Par rapport au montant de DGF+DSU perçu en 2011, la Ville aura perdu 47 % de son montant en 2016 avec une baisse de 12,1 M€ et 63,4% en 2017 avec une baisse de 16,7 M€.**

Quant à l’impact potentiel de la mise en œuvre de la réforme de la DGF citée précédemment, les simulations effectuées font apparaître que la Ville perdrait plus de 850 000 € de plus en 2016.

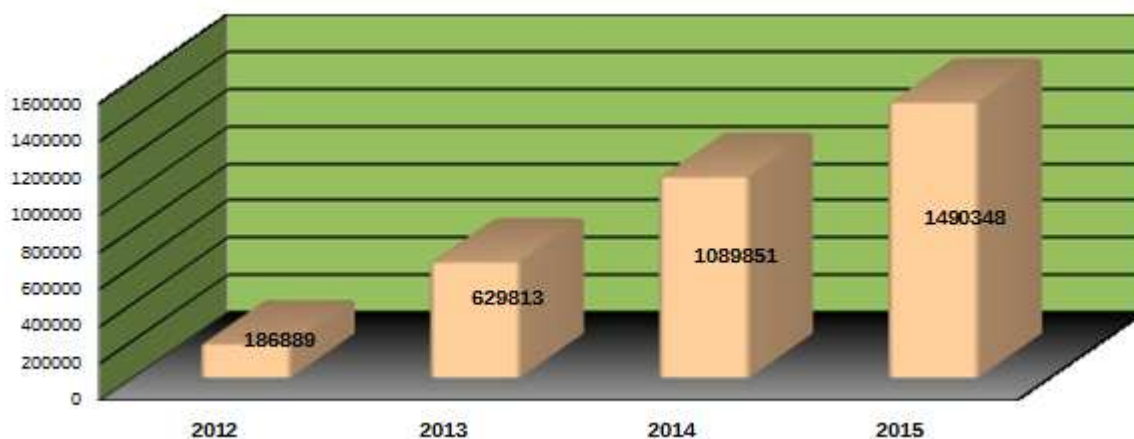
B - Au niveau des compensations

Les compensations de l’Etat continuent régulièrement de baisser.

C- Au niveau du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC)

Depuis la création du FPIC en 2011, la Ville a été contributrice à ce Fonds dont la montée en charge progressive est prévue jusqu’en 2016.

Evolution du prélèvement du FPIC



Ce fonds étant calculé par rapport au Potentiel Financier Agrégé qui englobe les ressources intercommunales, le changement de périmètre avec la création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole serait amené à réduire notre contribution en 2016 à environ 700 000 € au lieu des 1 800 000 € prévu.

A cela se rajoute également une baisse de recettes de fonctionnement de 1 M€ liée au solde de l’avenant n°19 de la convention du 25 octobre 1978 entre la SACOGIVA et la Ville.

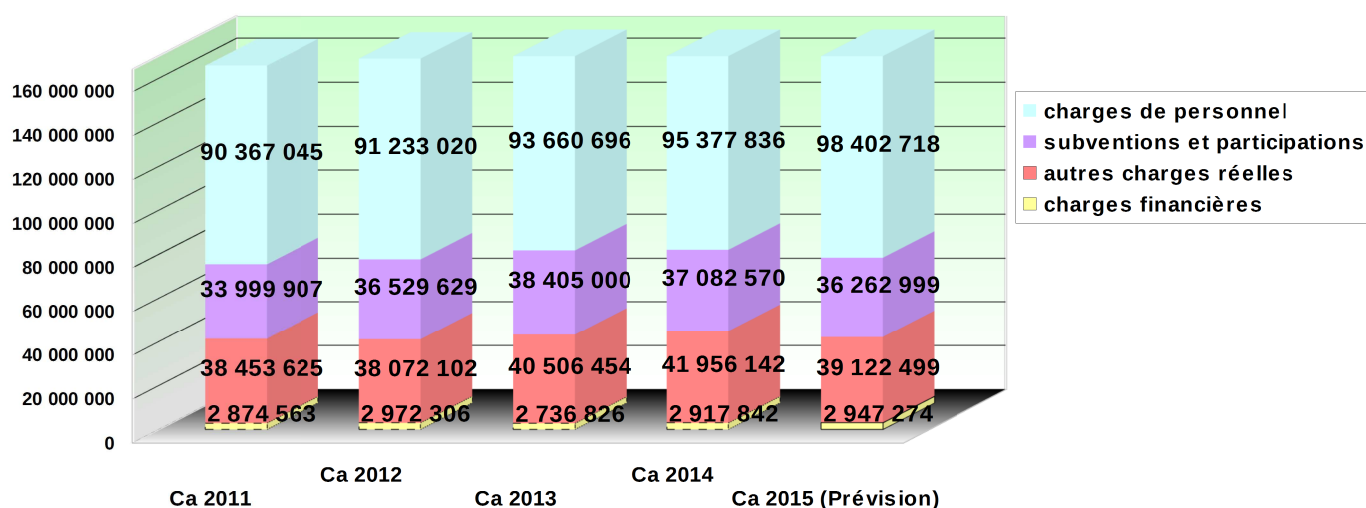
II – L'ANALYSE RETROSPECTIVE DES COMPTES DE LA COMMUNE

1. Evolution des charges et des produits de fonctionnement

L'étude des charges et des produits de fonctionnement ces 5 dernières années, permet de comprendre la formation de l'excédent de gestion courante.

A - Evolution des charges réelles

Total 165 695 140 168 807 057 175 308 976 177 334 390 176 735 490



1 .Poste personnel

L'exécution prévisionnelle de ce poste est évaluée à 98 402 718 € en 2015 (95 377 836 € pour 2014), soit une augmentation de +3,17 % par rapport à 2014.

	2011	2012	Evolution 2011/2012	2013	Evolution 2012/2013	2014	Evolution 2013/2014	2015	Evolution 2014/2015
Charges de personnel (chapitre 012)	90 367 045	91 223 020	0,9 5 %	93 660 696	2,67 %	95 377 836	1,83 %	98 402 718	3,17 %

Cette évolution est à mettre en rapport avec les remarques qu'a formulé la Cour des Comptes dans le rapport sur les Finances Publiques Locales paru en octobre 2015. « Les dépenses de rémunération dont la Cour avait déjà souligné le rythme de progression trop rapide en 2012 (+3,4 %) et en 2013

(+3,3 %), ont augmenté à un rythme accéléré en 2014 (+4 %) ».

La masse salariale de la Ville, malgré le gel du point d'indice depuis mai 2010, subit comme tous les ans les effets du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) évalué à 950 950 € en 2015 (soit 1 % de la masse salariale). Complémentairement, elle a été impactée en 2015 par de nombreuses mesures exogènes provenant de l'Etat :

- Réforme des rythmes scolaires : + 1 001 827 € par rapport à 2014, sachant que le coût total de 2015 s'élève à 1 715 322 €
- Revalorisation des échelles de rémunération des catégories C et début B au 01/01/2015 : 726 400 €
- Revalorisation des catégories C au 01/02/2015 : 65 700 €
- Revalorisation du SMIC : 100 000 €
- Augmentation des cotisations CNRACL : 33 000 €
- Taxe Versement Transport sur 6 mois : 84 000 €
- Elections départementales de 2014 : -150 000 €

L'évolution de ce poste est à analyser avec le coût des mesures provenant de l'Etat (hors GVT), qui s'élève à plus de 2 M€ sur les 3 M€ d'évolution de la masse salariale entre 2014 et 2015, ce qui fait une augmentation effective de celle-ci de 1 % correspondant au coût du GVT.

Quant aux mesures endogènes qui relèvent de décisions inhérentes à la Collectivité, on distingue d'une part celles liées à des transferts de compétences ou de reprise en gestion directe :

- Transfert du personnel du Bois de l'Aune à compter du 1^{er} août 2015 : 180 584 € (compensé par la majoration de l'Attribution de Compensation dans le cadre de la CLET)
- Prise en charge en gestion directe du Refuge animalier de l'Arbois : 186 942 €

Et d'autre part, les décisions qui ont été prises par la Collectivité pour réduire la masse salariale, compte tenu des fortes contraintes liées à la baisse des dotations de l'État :

- Baisse des heures supplémentaires des services : 84 000 €
- Non remplacement d'un départ à la retraite sur 2, avec 28 recrutements externes sur 56 départs à la retraite

2 . Poste subventions et participations

La baisse prévisionnelle de l'ordre de 819 000 € est essentiellement liée, d'une part à l'effort effectué sur les subventions de l'ordre de 1,3 M€ et d'autre part à l'évolution du poste du contrat jeunesse de 1 145 670 € en 2014 à 1 490 643 € en 2015 (+344 973 €).

3 . Poste frais financiers

L'évolution prévisionnelle des frais financiers entre 2014 et 2015 est de l'ordre de 1 %. Elle résulte d'une double tendance, la diminution du poste « Intérêts de la dette » du fait de la persistance des taux variables bas, et l'augmentation du poste « Frais financiers » liée à la présence de frais de souscription des emprunts et lignes de trésorerie ainsi que des frais de réaménagement d'emprunts (cf. partie « 3. Structure et gestion de la dette »).

4 . Autres charges réelles

Ce poste inclut principalement les dépenses courantes des services, les rattachements prévisionnels, les dépenses liées à la DSP des Crèches.

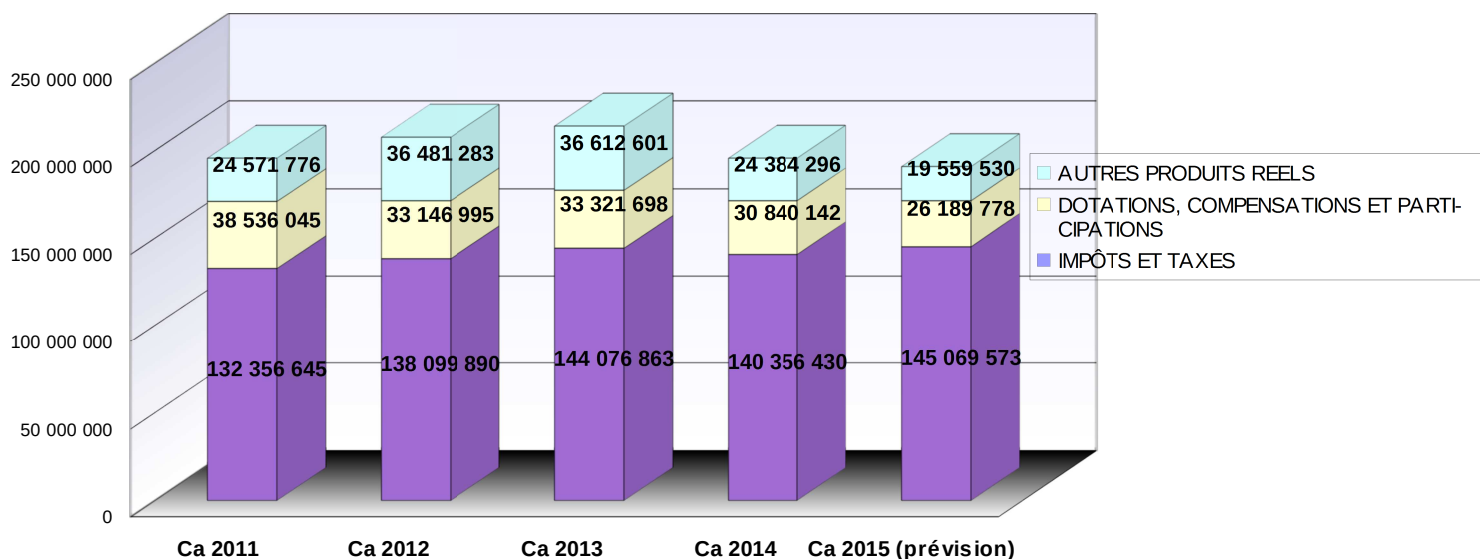
La diminution de ce poste , de l'ordre de -6,75 %, est principalement liée à :

- aux efforts réalisés sur les dépenses courantes des services de l'ordre de 1,2 M€ (-5,8 %)
- à la diminution du coût des crèches de 979 623 € (-16,72 %)
- à la baisse du poste fluides de l'ordre de 407 000 € (-5,95 %)
- une augmentation de 400 497 € du FPIC qui passe de 1 089 851 € en 2014 à 1 490 348 € en 2015, soit +36,75 %

B- Evolution des produits réels

Sur ces 5 dernières années, les produits réels évoluent de la façon suivante :

Total Produits 195 464 466 207 728 168 214 011 162 195 580 868 190 818 881



1 . Poste impôts et taxes

En euros	CA 2014	Prévision CA 2015	Evolution prévisionnelle en %
Impôts ménages	73 222 917	75 278 933	2,81 %
Reversement de fiscalité	48 143 492	49 429 597	2,67 %
Dont Attribution de compensation	47 000 213	47 213 798	0,45 %
Dont Dotation de solidarité communautaire	1 143 279	2 215 799	93,81 %
FNGIR	10 551	10 551	0 %
Total Fiscalité	121 376 960	124 719 081	2,75 %
Impôts indirects et taxes	18 979 470	20 350 492	7,22 %
TOTAL	140 356 430	145 069 573	3,36 %

Ce poste comprend 2 volets :

a / Fiscalité (impôts ménages et reversement de fiscalité CPA)

- Dans un contexte de taux fiscaux inchangés, l'augmentation de 2,81 % au titre du produit des impôts ménages correspondant d'une part, à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales (0,9 % en 2015), et d'autre part, à l'impact de l'évolution physique de l'assiette fiscale.
- Les reversements de fiscalité de la CPA correspondent à l'attribution de compensation et à la dotation de solidarité communautaire (DSC).
 - Sur la majoration de l'Attribution de Compensation de 213 585 € : celle-ci est liée aux transferts du Stade Maurice David et de la Salle du Bois de l'Aune
 - L'évolution de la DSC est liée à un rôle complémentaire de 1 072 520 €

b/ Impôts indirects et taxes

Avec une évolution prévisionnelle de l'ordre de 1,3 M€ (+7,2 %), le volet impôts indirects et taxes se caractérise notamment par :

- une majoration de plus de 470 000 € de la Taxe sur la Publicité Extérieure, liée aux décalages d'encaissement entre exercices
- un recalage d'encaissement de la taxe sur l'électricité de 1,2 M€

2 . Dotations, compensations et participations

a / Dotations et compensations

En Euros	CA 2014	Prévisions CA 2015	Ecart	Evolution
DGF	22 330 624	18 196 439	-4 134 185	-18,51 %
DSU	759 572	0	-759 572	-100 %
Autres dotations	551 489	416 504	-134 985	-24,48 %
Compensations fiscales de l'Etat	3 011 982	3 058 731	-46 749	-1,55 %
Total dotations et compensations	26 653 667	21 701 674	-4 951 993	-18,58 %

Comme évoqué précédemment, le poste dotations compensations diminue fortement , avec une baisse totale de 4,9 M€ entre 2014 et 2015.

b / Participations

Le montant prévisionnel du poste participations pour 2015 est évalué à environ 4,4 M€.

Les recettes principales sont les suivantes :

En Euros	CA 2014	Prévisions CA 2015	Ecart	Evolution en %
Crèches et contrat Enfance	990 918	1 983 064	992 147	100,12 %
Contrat jeunesse	894 773	623 813	-270 960	-30,28 %
Autre participations	2 300 784	1 881 221	-419 558	-18,24 %
TOTAL	4 186 475	4 488 104	301 629	7,20 %

Parmi les autres participations, sont incluses notamment les conventions Ville/CPA pour le nettoyage, FIPHP, la mission réhabilitation du Centre Ville avec la SEMEPA.

3 . Autres produits réels

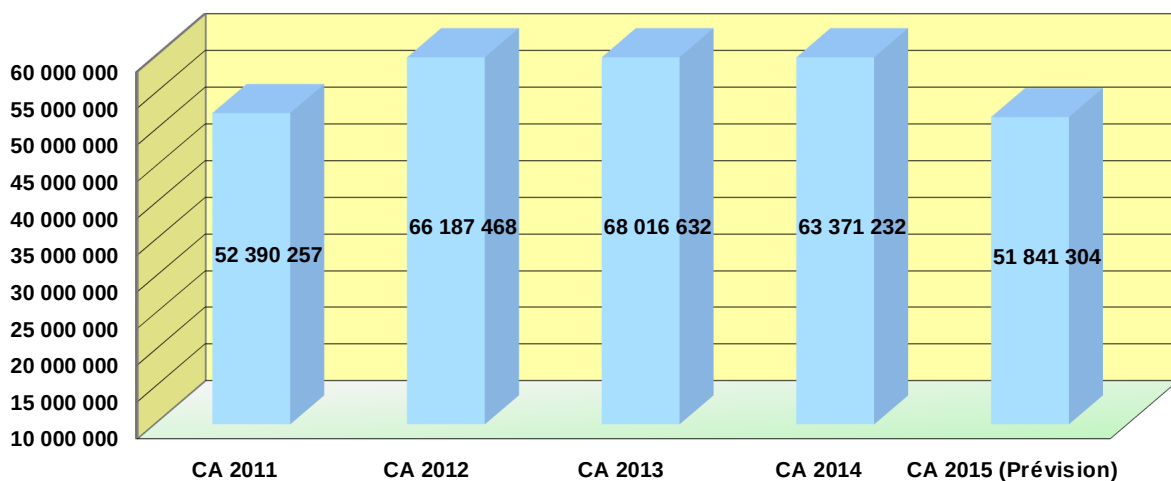
En Euros	CA 2014	Prévisions CA 2015	Ecart	Evolution en %
Remboursements EPCC	702 925	601 420	-101 505	-14,44 %
Flux croisés avec les budgets annexes Eau et Assainissement	2 468 196	2 356 330	-111 866	-4,53 %
Redevances Espace Public	2 559 348	2 844 800	285 452	11,15 %
Redevance Sacogiva	3 000 000	1 000 000	-2 000 000	-66,67 %
Revenus des immeubles	791 830	767 656	-24 174	-3,05 %
Stationnement	3 846 284	3 625 055	-221 228	-5,75 %
Autres produits	6 421 788	7 200 000	778 212	12,12 %
Cessions	4 593 925	1 159 073	-3 434 852	-74,77 %
TOTAL AUTRES PRODUITS REELS	24 384 296	19 559 530	-4 824 766	-19,79 %

La forte variation de -19,79 % de ce poste est liée principalement à :

- ▶ la diminution des cessions d'actifs de plus de 3,4 M€,
- ▶ la baisse de la redevance de la SACOGIVA. L'avenant n°19 prévoyait une redevance de 3M€ de 2010 à 2014 et 1 M€ en 2015, en contrepartie de la dévolution de certains programmes immobiliers.

2. L'Investissement

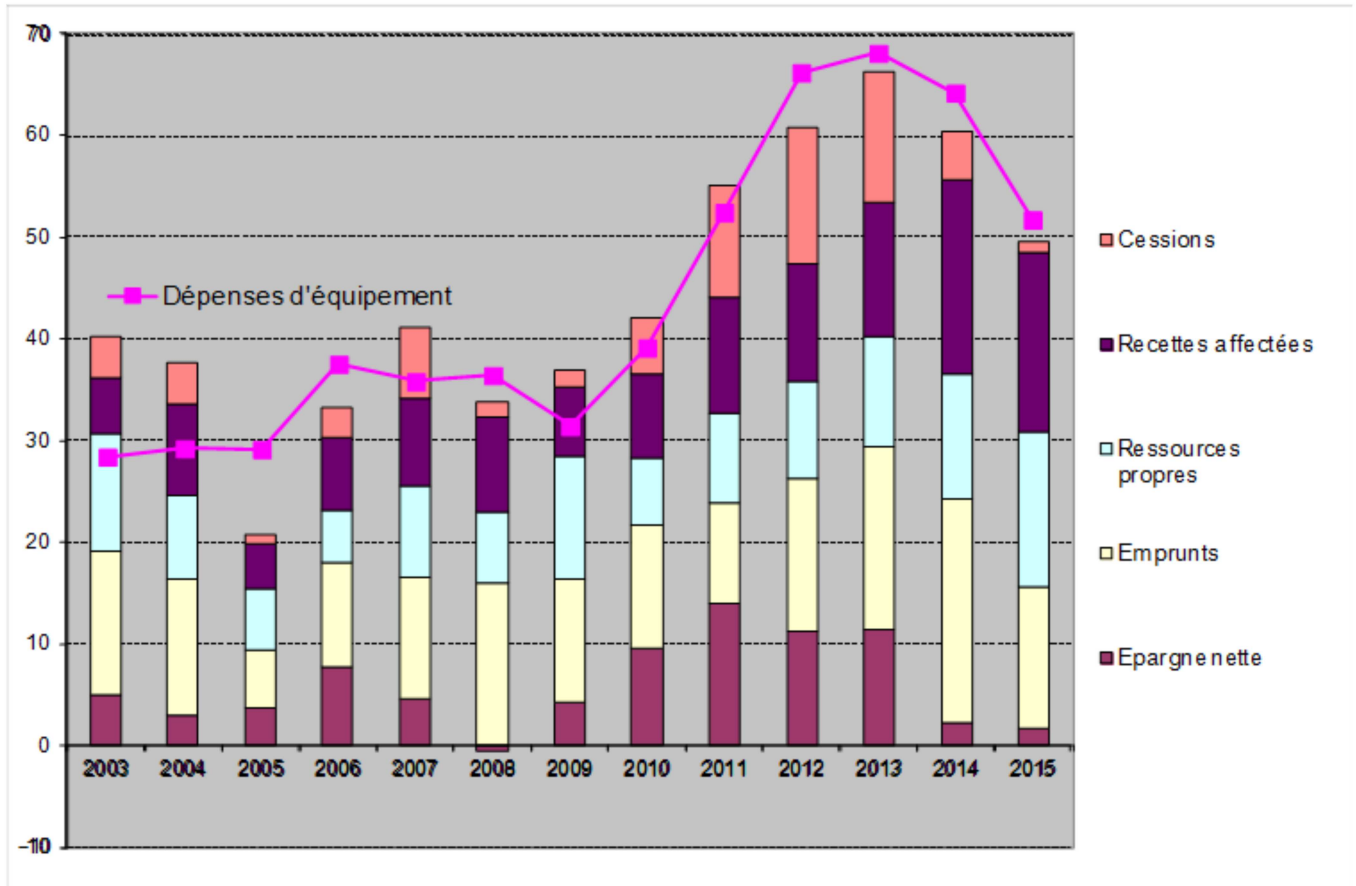
A- Évolution des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)



Les dépenses d'équipement de la Ville d'Aix-en-Provence, de 2012 à 2014 étaient nettement supérieures à la moyenne de sa strate, liés notamment à des cessions d'actifs importantes et grâce au niveau d'autofinancement. Avec un montant d'équipement à 51,8 M€, soit 358 € par habitant, la Ville retrouve un niveau d'équipement qui se situe encore dans la moyenne haute de sa strate (villes de 100 000 à 200 000 habitants).

B- Le financement des investissements

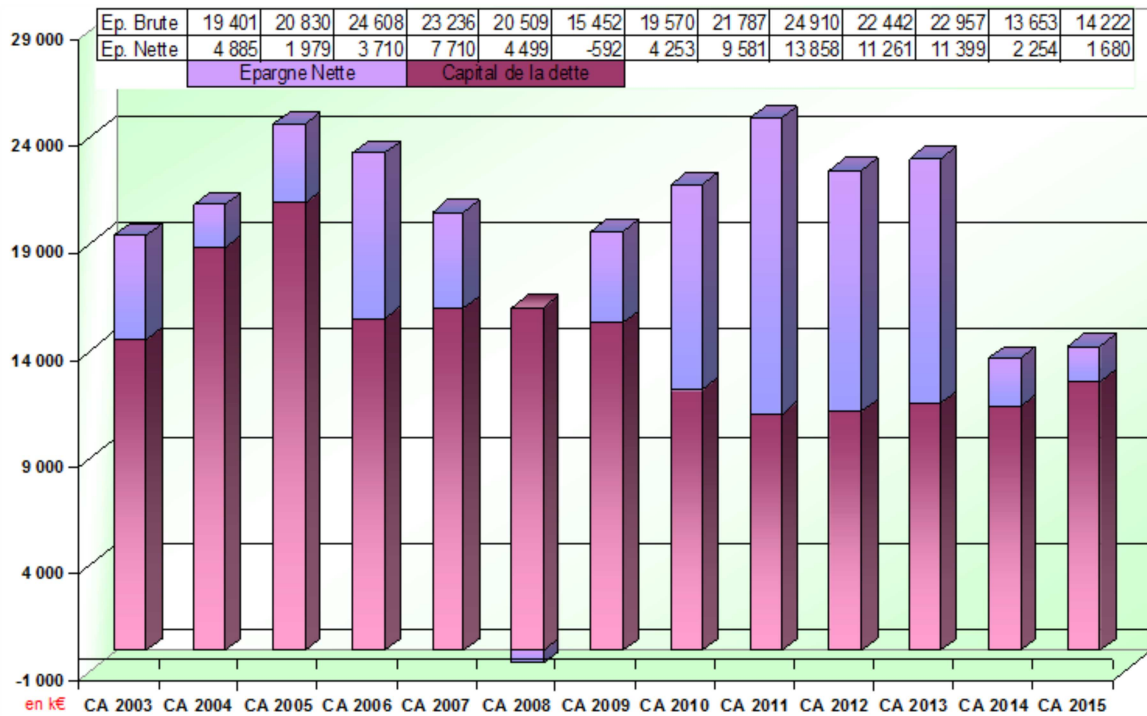
Répartition du financement de l'investissement



Les principales sources de financement des investissements sont :

- l'épargne
- les subventions d'équipement reçues
- les ressources affectées (amendes de police)
- les ressources propres (FCTVA , Taxes urbanisme)
- les cessions d'actifs
- l'emprunt

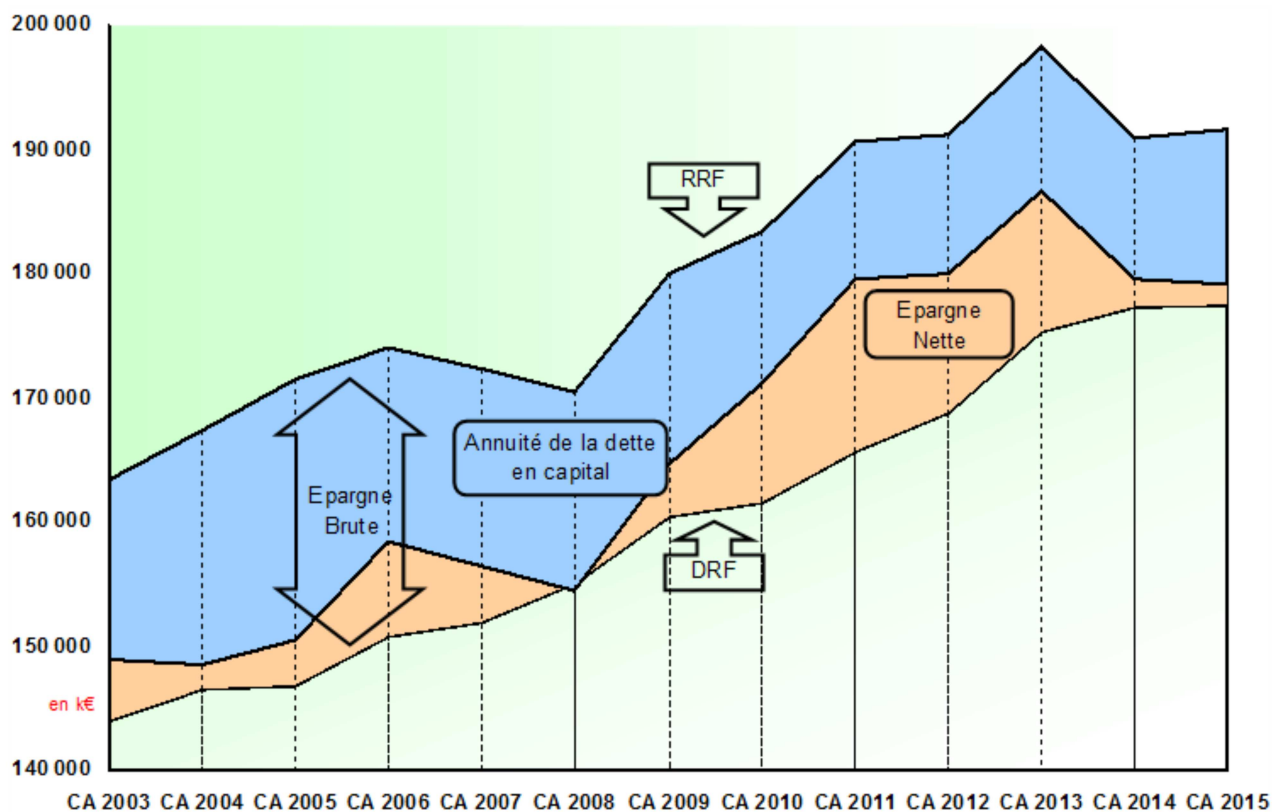
1 . L'épargne



L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette est constituée de l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette.

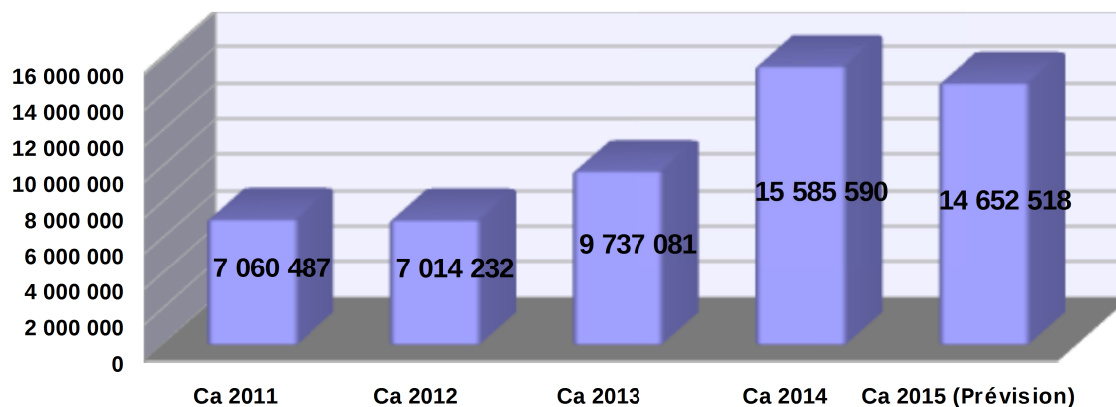
La dégradation de l'épargne brute depuis 2014 est la conséquence directe de la chute des dotations de l'Etat conjuguée au prélèvement croissant du FPIC.



2. Les subventions d'investissement

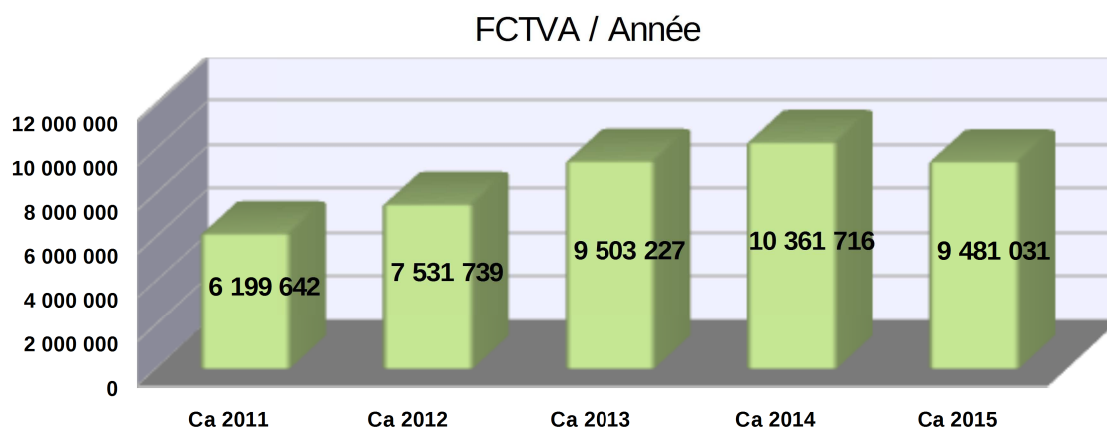
Les montants perçus au titre des subventions d'équipement sont sur 2015 encore élevés, proportionnels aux investissements portés par la Ville et liés à une recherche de financement permanente auprès des partenaires institutionnels.

Subventions d'investissement / Année



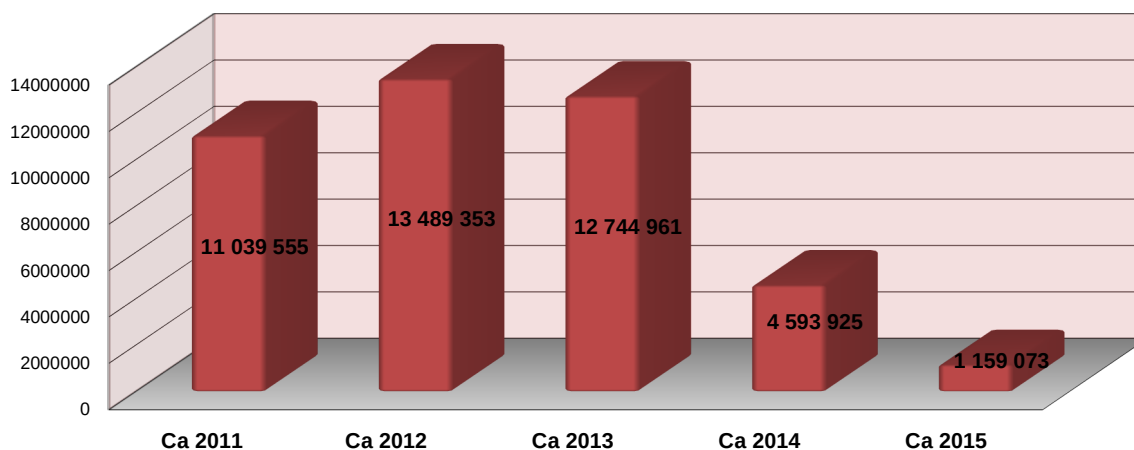
3 . Les ressources propres

La recette propre la plus importante est le FCTVA.



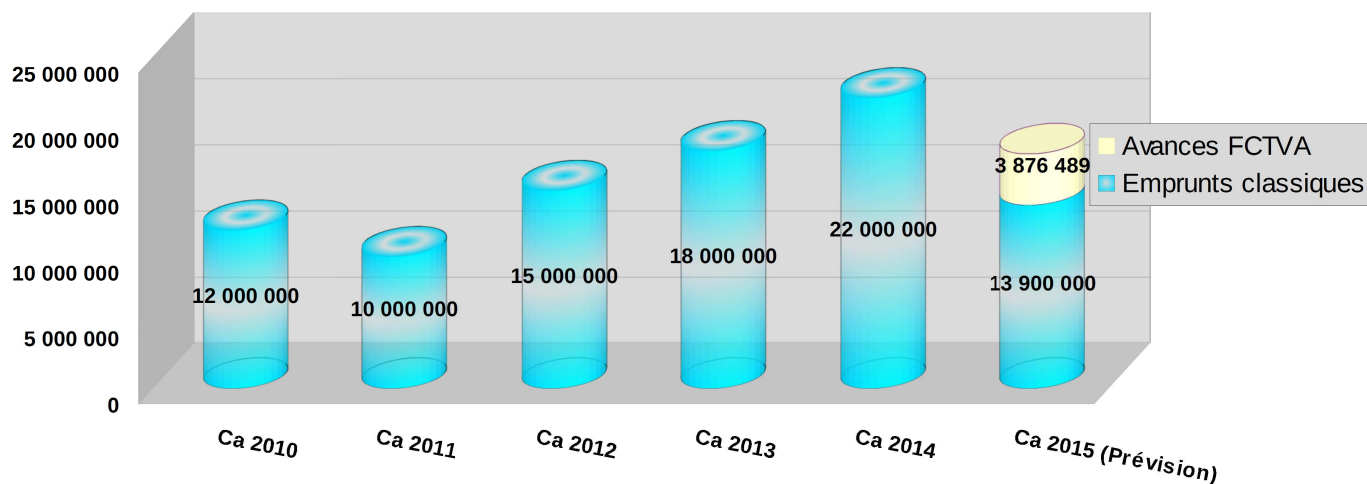
Avec un montant effectivement encaissé en 2015 de plus de 9,4 M€ (correspondant aux dépenses d'équipement de 2014), l'évolution de cette recette témoigne également du niveau d'équipement porté par la Collectivité.

4 . Les cessions



Les exercices 2011 à 2013 ont bénéficié de volumes de cessions exceptionnelles liées aux ventes de l'Office de Tourisme et de l'Hôtel de Caumont (6 M€ d'acomptes en 2011 puis 7 M€ de solde en 2012 et 2013). On retrouve en 2014 des niveaux de cessions habituels. En 2015, le niveau des cessions est en revanche peu élevé.

5 . Le recours à l'emprunt

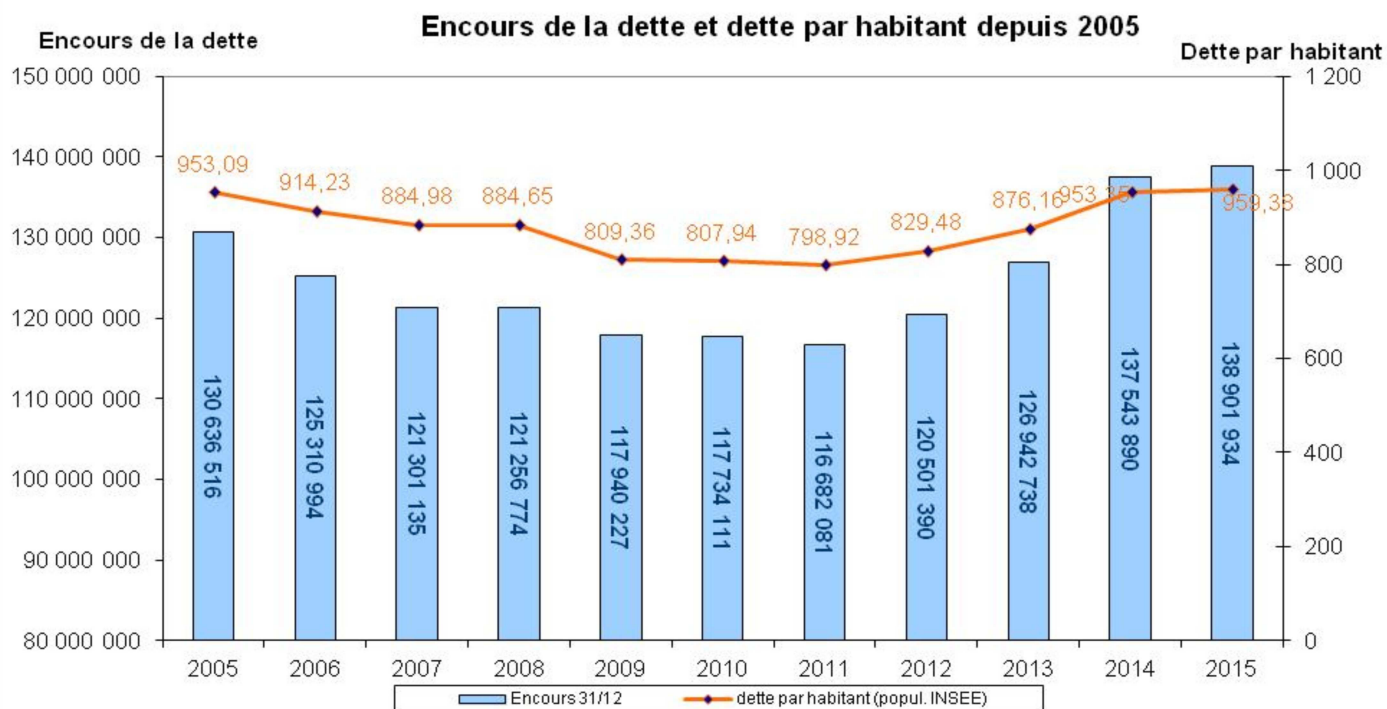


Le recours prévisionnel à l'emprunt pour 2015 est évalué à 13 900 000 € auquel se rajoute les 3 876 489 € de préfinancement du FCTVA, soit un montant total de 17 776 489 €. La Ville a souhaité, en effet, bénéficier du dispositif de préfinancement sur 2 ans de la Caisse et Dépôts et Consignations des avances prévisionnelles à taux zéro versées au titre du FCTVA. Le remboursement de cette avance se fera par moitié en 2016 et 2017.

Complémentairement à l'emprunt classique, la Ville a recours à l'utilisation des contrats multi-index reconstituables dont les écritures s'équilibrent en dépenses et recettes.

3 . Structure et gestion de la dette

A - Encours de la dette au 31 décembre

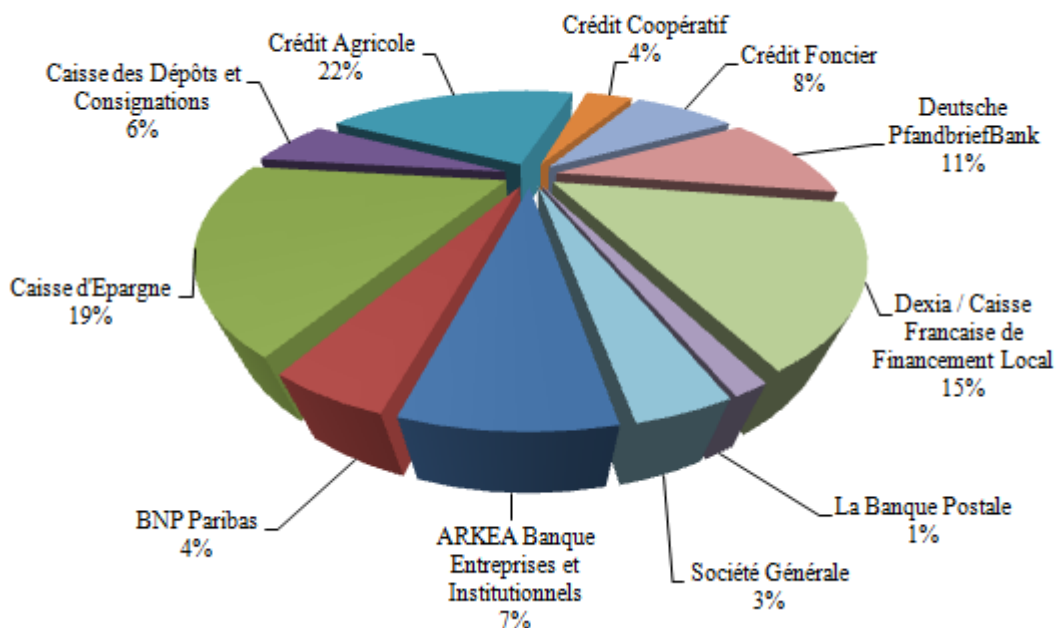


Les évolutions depuis 2011 du capital restant dû et de la dette par habitant sont directement liées à l'augmentation des investissements qui ont été entrepris sur cette période, le volume d'emprunt nouveau étant supérieur à l'amortissement du capital remboursé sur l'année.

La dette par habitant reste maîtrisée à Aix-en-Provence.

Répartition par prêteurs

Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2015



La répartition de l'encours de dette par prêteurs au 31 décembre 2015 est particulièrement diversifiée. Elle reflète l'évolution du marché de l'emprunt public local et la volonté de la Ville de maintenir la multiplicité de ses partenaires financiers.

Ainsi, le Crédit Agricole et le groupe Caisse d'Epargne (Caisse d'Epargne et Crédit Foncier) sont majoritaires, du fait de leur présence régulière auprès de la collectivité, notamment lors de la crise financière.

La part des emprunts Dexia se réduit chaque année, la banque n'intervenant plus que sur des opérations de refinancement de sa dette.

La Ville a obtenu en 2014 et 2015 des financements performants de la banque allemande Deutsche Pfandbriefbank (anciennement Depfa Bank).

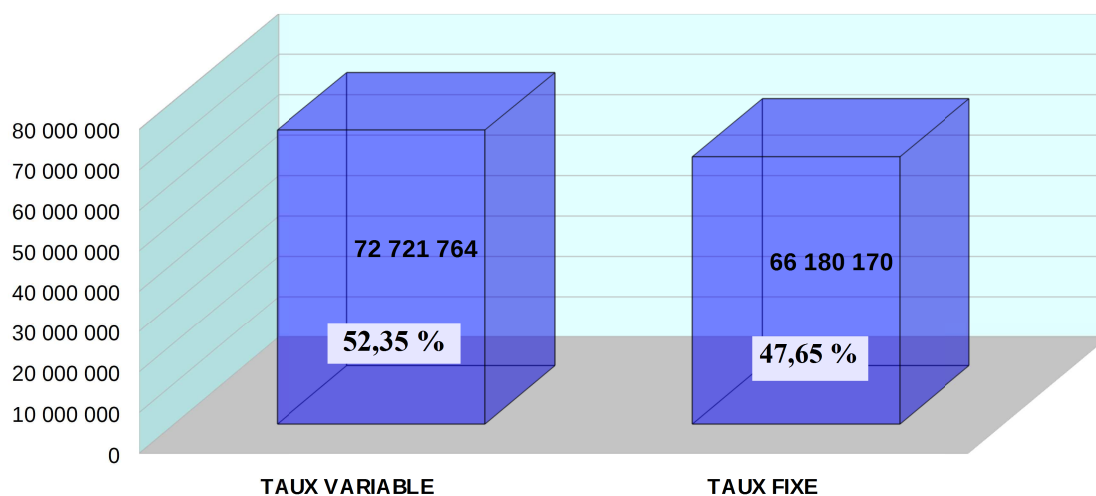
La banque Arkéa (groupe Crédit Mutuel) propose chaque année, pour une partie du besoin formulé, des financements performants.

La Caisse des Dépôts et Consignations reste présente, la Ville ayant souscrit aux enveloppes exceptionnelles de 2011 et 2012.

La BNP Paribas, le Crédit Coopératif et la Société Générale sont également présents pour une part plus faible, les collectivités locales ne constituant pas leur cœur de métier.

Enfin, la Banque Postale, intervenant récent auprès des collectivités locales, a été retenue en 2015 dans le cadre d'une opération de refinancement d'emprunt.

B - Structure de la dette



La structure de la dette est équilibrée, affichant une légère prépondérance pour le taux variable. Cette part est en légère diminution par rapport à 2014, la Ville ayant contractualisé en 2015 des emprunts à taux fixe compétitifs.

Cette répartition permet de bénéficier des niveaux de taux variables historiquement bas. De plus, le recours à l'emprunt à index variable offre une souplesse de fonctionnement pour une gestion active de la dette. Ce choix est fait dans un objectif de renégociation auprès de nos partenaires financiers.

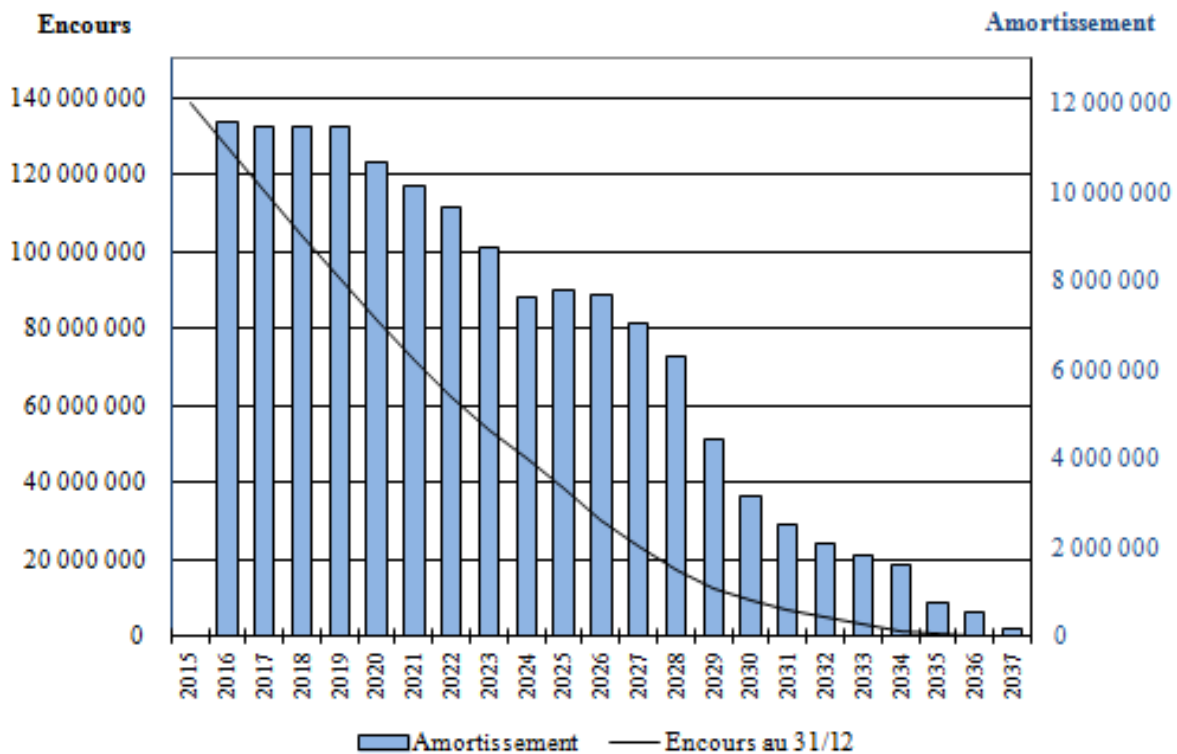
En 2015, les taux d'intérêt restent historiquement bas, et les marges ont continué de diminuer, se stabilisant aux alentours de 0,90 % en décembre.

Dans ce contexte, la Ville a commencé à renégocier certains contrats d'emprunts. Ainsi, un volume de refinancement de 5 069 561,93 € a été réalisé pour une durée et un amortissement identique, ce qui permettra une économie globale d'intérêts évaluée à 582 556 €.

Concernant les financements nouveaux, la Ville d'Aix-en-Provence, grâce à sa bonne santé financière, ses contacts privilégiés avec ses partenaires financiers et une mise en concurrence systématique des établissements bancaires, a réussi à obtenir des marges de 0,80 % sur Euribor 3 mois, ce qui correspond actuellement à la fourchette basse des marges de marché.

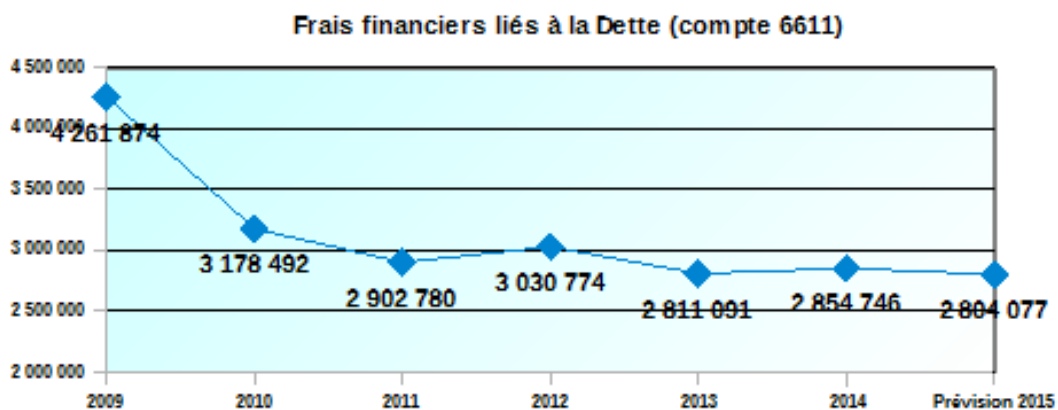
Cette répartition de la structure des emprunts a permis de contenir le volume des frais financiers.

Extinction de la dette au 31/12/2015



Ce graphe présente l'extinction prévisionnelle de la dette sur la base de l'encours estimé au 31 décembre 2015, soit 138 901 934 €, ainsi que les montants en capital à rembourser. Ces éléments seront amenés à évoluer avec la souscription des nouveaux emprunts.

C- Frais financiers liés à la dette



Seuls apparaissent dans ce graphique les frais de la dette liés aux emprunts sans les intérêts des lignes de trésorerie. Les frais financiers estimés pour l'année 2015 liés aux emprunts sont en légère diminution.

Comme indiqué précédemment, les taux variables et notamment les taux Euribor ont continué à baisser en 2014. Cette baisse a impacté les échéances 2015, le taux payé sur ces emprunts étant préfixé, et a contribué à réduire les intérêts de la dette.

4 . La fiscalité directe

Seuls sont concernés les impôts ménages, l'imposition des entreprises (CFE et CVAE) relevant de la communauté du Pays d'Aix.

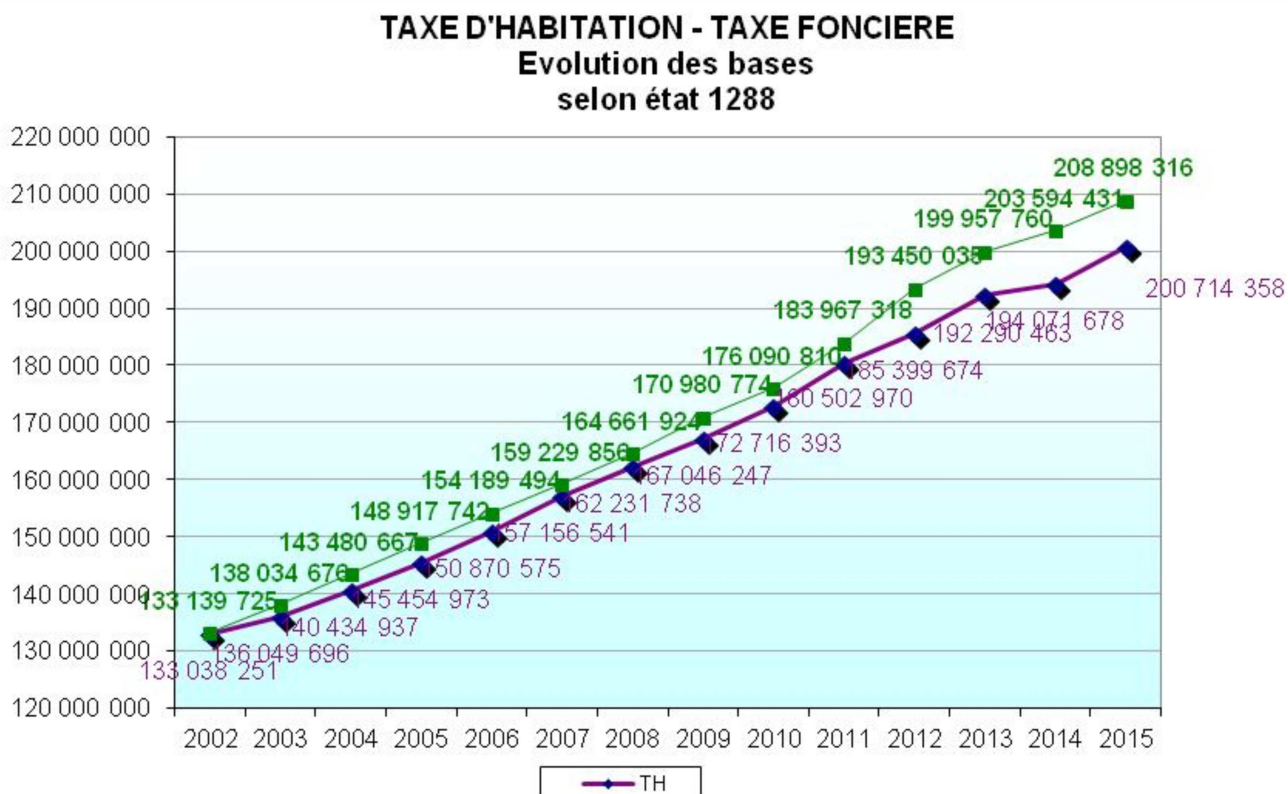
A - Les taux fiscaux communaux

Depuis plus de 14 ans, la Ville d'Aix-en-Provence n'a pas augmenté ses taux fiscaux, ce qui la place parmi les très rares villes n'ayant pas augmenté leurs taux sur une aussi longue période.

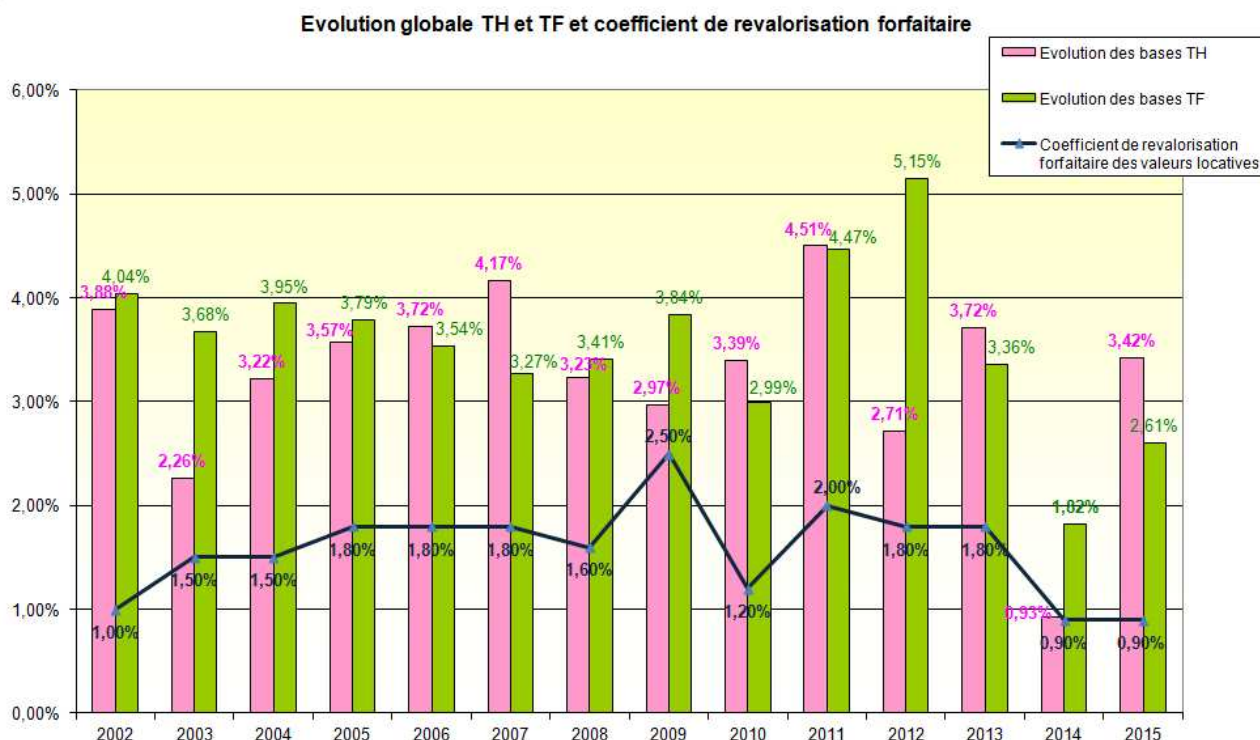
- Taxe d'habitation : **18,94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **12,37 %**

B - Evolution des bases

Bases de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière (selon état 1288)



Evolution globale Taxe d'Habitation et Taxe Foncière (source état fiscal 1288)



Ces graphiques nous montrent d'une part, que les bases de la Taxe d'Habitation sont en progression régulière, et d'autre part, nous donnent le détail de cette évolution. Celle-ci dissocie la variation nominale qui est liée à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la Loi de Finances chaque année, et la variation physique des bases. Celle-ci est composée des nouvelles constructions, travaux de rénovation et autres mises à jour des valeurs locatives qui peuvent provenir de changements de catégories, de modification du coefficient d'entretien ou d'autres critères intervenant dans son calcul.

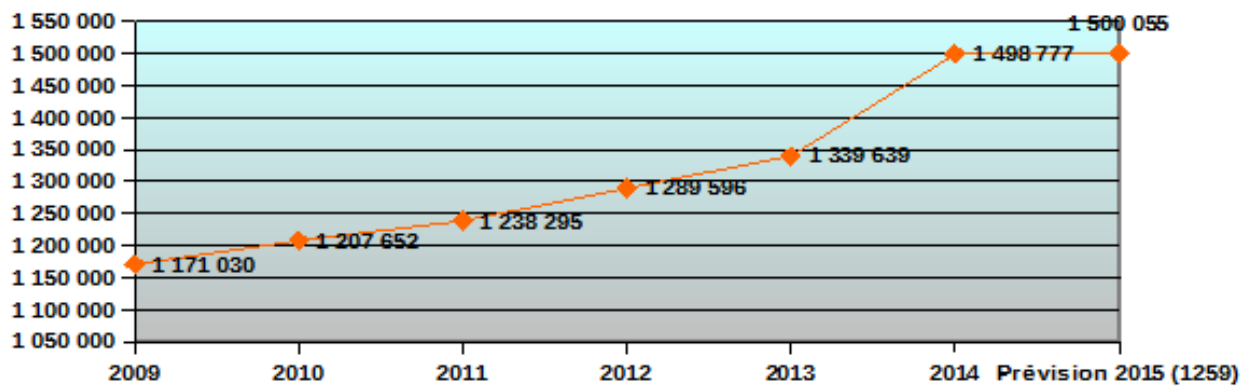
Le coefficient de revalorisation forfaitaire voté par la Loi de Finances 2015 a été de 0,90 %, identique à celui de 2014, ce coefficient étant lié normalement à l'inflation prévisionnelle.

En 2011, le total de SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) relative aux permis de construire délivrés a été en forte chute. Cela peut expliquer, compte tenu des délais d'achèvement des travaux la faible évolution des bases fiscales en 2014. Depuis 2012, le total de SHON ayant fait l'objet de permis de construire est revenu à un niveau habituel. On en constate l'effet sur les bases fiscales dès 2015, où

l'on peut voir une évolution physique de la TH (2,42 %) et de la TF (1,61 %) qui est revenue au niveau des années antérieures.

L'augmentation des bases de la taxe foncière est incrémentée par les effets du coefficient de revalorisation mais aussi par un travail constant d'optimisation fiscale mené sur le terrain en collaboration avec les services fiscaux du cadastre pour une prise en charge des évolutions de base dans les meilleurs délais et dès l'achèvement des travaux.

Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties



5 - Analyse de la situation financière en terme de ratios

A - Ratios selon les critères du réseau d'alerte du Trésor Public

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévisions 2015
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / recettes courantes de fonctionnement)	< à 1	0,98	0,94	0,92	0,95	0,95	0,973	0,982
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (personnel + contingents et participations + charges financières / recettes courantes de fonctionnement)	< 0,58	0,579	0,572	0,555	0,56	0,55	0,585	0,593
SURENDETTEMENT (stock de la dette au 31/12 / recettes courantes de fonctionnement)	< 100 %	65 %	64,6%	64,5%	64,7%	64,2%	72,2%	72,57%
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES) (prélèvement effectué / prélèvement selon taux moyens nationaux)	< 1	0,986	0,957	0,950	0,918			
EFFORT FISCAL						1,117	1,110	1,108




On constate que globalement les ratios d'alerte n'ont pas subi de fortes variations. En effet, malgré la baisse des recettes courantes, l'effort effectué sur la maîtrise des dépenses n'a pas entraîné une sensible dégradation des ratios.

B - Les ratios stratégiques liés à l'épargne

1. Capacité de désendettement

	2010	2011	2012	2013	2014	Prévisions 2015
Encours de dette au 31/12	117 734	116 682	120 501	126 943	137 544	138 902
Epargne brute	21 787	24 910	22 442	22 957	13 652	14 222
Encours/ Epargne brute	5,4	4,68	5,4	5,5	10,1	9,7

Le ratio encours/épargne brute, appelé aussi capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser le stock de la dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute (autofinancement). Il constitue un indicateur central de solvabilité.

			
Zone verte <6 ans	Zone médiane <10 ans	Zone orange <15 ans	Zone rouge >15 ans

2. Taux d'épargne

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	Prévisions 2015
Recettes réelles de fonctionne- ment	183 396	190 605	191 239	198 266	190 987	191 678
Epargne brute	21 787	24 910	22 442	22 957	13 652	14 222
Taux d'épargne	11,9 %	13,1 %	11,7 %	11,6 %	7,1 %	7,4 %

Le taux d'épargne qui mesure l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement indique la part de recettes qui peuvent être consacrées pour investir. Ce ratio est un indicateur important pour analyser la solvabilité de la collectivité.

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016

Le Budget Primitif 2016 doit de nouveau supporter une baisse de la DGF de 4,3 M€ qui se cumule aux prélèvements des exercices 2014 et 2015, ainsi qu'à celui du FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales) depuis 2011.

Depuis la mise en place de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques et des mécanismes de péréquation, la DGF de la commune a chuté de plus de 12,4 M€ (13,9 M€ contre 26,3 M€ en 2011). Parallèlement, la Ville serait prélevée en 2016 de 0,7 M€ au titre du FPIC (3,4 M€ en cumuls 2011-2016).

A cela s'ajoute le coût de la réforme des rythmes scolaires qui évolue encore de 200 K€, avec un coût total de 1,8 M€, ainsi que l'extinction de la redevance de la SACOGIVA (-1 M€).

En conséquence, l'évolution de l'épargne brute de la collectivité (solde de la section de fonctionnement) a été affectée en 2014 et 2015, malgré la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour 2016, la diminution de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation acté par le Conseil Municipal du 8 septembre 2015 permettra de dégager aux environs de 4,6M€ de recettes supplémentaires.

En parallèle, les efforts sur les dépenses 2016 seront les suivants :

- ▶ la maîtrise accrue de la masse salariale, avec notamment :
 - une très forte limitation des recrutements par rapport au nombre de départs à la retraite
 - la poursuite de la réduction des heures supplémentaires
 - la mutualisation de certaines activités dans l'organisation du travail

- ▶ La poursuite de la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement des services et du poste Subventions

Le tassement de l'autofinancement prévisionnel, la baisse du volume de cessions d'actif ainsi que les contraintes budgétaires, conduisent la Ville à recalibrer le niveau de ses dépenses d'équipement pour atteindre un niveau cible de 43 à 45 M€. Cet objectif pourra être réajusté lorsque la Ville aura formalisé avec la SEMEPA l'offre de rachat des infrastructures de stationnement (hors voirie), dont

le principe a été acté par le Conseil Municipal du 23 juillet 2015.

Amorcé depuis 2015, ce réajustement des investissements au niveau de ressources dont la Ville dispose, permettra une stabilisation de l'encours de dette, avec pour objectif un allègement de la dette par habitant. Cela implique que le recours à l'emprunt ne doit pas être supérieur au remboursement en capital de la dette de l'année, aux fins de ne pas alourdir le stock et l'annuité de la dette.

En matière de gestion de dette, la Ville envisage des actions visant à réduire la charge en intérêts et sécuriser davantage les frais financiers à venir. Ainsi, elle restera vigilante à l'évolution du contexte bancaire et financier afin de profiter des opportunités de renégociation de ses emprunts les plus coûteux. Et, la part de taux fixe pourra être augmentée si les niveaux de taux restent bas.

A/ Principaux projets et actions

1 – Plan Campus Mirabeau

Action menées – Année 2015

- Actualisation et uniformisation du jalonnement des sites universitaires « Aix- Marseille Université »

Montant 2015 : 50 000 €

- Travaux de voiries, sur les quartiers sud :

Montant 2015 : 782 680 €

- Marché OPC Inter Chantiers INGEROP : coordination des chantiers sur le site CAMPUS MIRABEAU : « Mission Initiale + Mission de suivi »

Montant 2015 : 65 700 € HT/ 78 840 € TTC

Prévisions Investissement – Année 2016

- Signature d'une convention VILLE/ SPLA (délibération 2015 – 593 du 15/12/2015) : « Viabilisation et aménagement hydraulique relatifs a l'opération Plan CAMPUS – PAULIANE »

Montant 2016 : 600 000 € TTC : pour études générales et travaux hydrauliques du site « Pauliane »

- Divers travaux de réfection de voiries dans le périmètre des quartiers sud, réalisation de

cheminements piétons, aménagement et sécurisation de carrefours quartiers des Facultés, créations de trottoirs normes PMR, travaux d'éclairage, installation de mobilier urbain :

Montant 2016 : 1 000 000 €

- Marché OPC Inter Chantiers : coordination des chantiers sur le site CAMPUS MIRABEAU « Mission de suivi »

Montant 2016 : 44 880 € HT/ 53 856 € TTC

Prévisions Fonctionnement - Année 2016

Montant 2016 : 10 000 €

2 - Bâtiments culturels et autres

• Réhabilitation site Cité du Livre

La Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée depuis 2012 dans la réfection des toitures de la Bibliothèque Méjanès. Elle poursuit à présent la rénovation de la troisième tranche de travaux. La toiture, ainsi que les murs et les sols de l'aile ouest vont être rénovés. C'est dans cette aile de la Bibliothèque que se trouve un des magasins de conservation du fonds ancien. Aussi la réfection de la toiture permettra de la sécuriser, en le préservant d'infiltrations et en améliorant les conditions de conservation par une meilleure isolation.

• La Molière : Pôle cirque + chapiteau

La Ville d'Aix en Provence met en place progressivement une école de cirque destinée à l'apprentissage des enfants du Territoire du Pays d'Aix. Des travaux de construction d'équipements neufs et de rénovation ont commencé déjà à être effectués. Il convient à présent de construire un chapiteau supplémentaire en structure bois et toile, respectant l'environnement du site de la Molière.

3 – Infrastructures

a) Rénovation voirie

· **Réaménagement des 3 places Madeleine, Verdun, Prêcheurs**

Cette opération, qui est un dossier phare, s'étendra de l'église de La Madeleine aux rues Thiers et Joffre.

Coût prévisionnel total du chantier : environ 15 M€

Elle a pour objectif d'enlever les voitures, de redéfinir les espaces actuels et de mettre en place les infrastructures nécessaires pour accueillir les marchés et autres manifestations. À terme, ce sera un espace piéton.

La procédure de concours de MOE (maîtrise d'œuvre) et l'approbation du programme, avec l'emprise pour cette opération ont été approuvées par le Conseil Municipal du 9 février 2015. Cinq équipes de MOE ont été sélectionnées par le jury du 4 novembre 2015.

Les cinq groupements d'architectes sélectionnés doivent remettre des projets sur esquisse avant le 18 février 2016.

Le jury de sélection du projet est prévu le 17 mars 2016. Puis, une phase de mise au point du contrat de MOE sera nécessaire avant l'attribution et l'autorisation de signature du marché à valider au CM du 2 mai 2016. Des études d'avant-projet (AVP/PRO/DCE) préciseront le calendrier et le coût de la réalisation.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

- début des travaux réseaux enterrés et fouilles archéologiques été 2016
- début de travaux de surface voirie janvier 2017
- fin des travaux prévue janv 2019

· **Requalification voirie urbain**

La Ville d'Aix-en-Provence compte environ 495 km de voiries communales. Ce parc nécessite de nombreuses et récurrentes interventions des services de la Ville pour leur entretien afin d'une part de préserver la sécurité des usagers de la voirie publique, et d'autre part d'assurer la gestion de ce patrimoine routier.

La requalification voirie entraîne une modification de l'espace public (exemple : création

voie de bus, suppression ou création de voie, etc).

Plan annuel

· Requalification voirie Centre-Ville

La Ville d'Aix-en-Provence mène depuis quelques années une véritable politique de requalification du centre historique. Dans la poursuite de ces objectifs, des opérations d'aménagement vont être réalisées visant à améliorer le cheminement piéton et à favoriser l'accessibilité des espaces publics du centre-ville. Ces travaux de requalification de voirie s'inscrivent dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) par l'application des prescriptions techniques énoncées en termes de choix et de mise en œuvre des matériaux.

Plan annuel

· Rénovation éclairage public

La Ville d'Aix-en-Provence poursuit son programme de rénovation de l'ensemble des 16 000 points lumineux sur l'ensemble des quartiers de la commune.

Cette opération de rénovation de l'éclairage public a pour but de remplacer les lampes au mercure par des lampes au sodium. Ce programme de rénovation s'étale jusqu'en 2020.

La réduction des puissances permettra au terme de ce programme de rénovation, une économie d'énergie de l'ordre de 100 000 € par an.

Plan annuel

· Travaux PAVE - Accessibilité

Les collectivités territoriales doivent produire et financer une programmation de travaux de mise en accessibilité de leurs espaces publics. Dans ce cadre, la ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics « PAVE ».

Il s'agira d'organiser une campagne de travaux de mise en conformité de cheminements piétons sur les voiries et espaces publics.

· **Aménagement modes actifs**

C'est l'ensemble des aménagements structurants, soit de requalification de voirie, soit de création dans le cadre du schéma directeur des modes actifs (piétons, site) qui participent à une politique de réduction de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : voies cyclables, zones piétonnes, mise en place d'un plan déplacement pour les agents de la Ville correspondant aux objectifs définis par le PDU et dans le cadre du PCET (obligation de la loi Grenelle 2).

· **Quartier Saint Eutrope**

Les objectifs d'urbanisme et d'aménagement du quartier Saint Eutrope, visent à créer un espace d'équipement public. Les éléments majeurs du programme sont les suivants :

- Création d'une centralité urbaine (place publique et parc urbain au coeur du projet en liaison avec la cité Saint Eutrope)
 - Relocalisation et construction d'équipements publics (crèche, mairie, poste, médiathèque et nouvelles classes)
 - Réalisation de logements, y compris sociaux, et de commerces de proximité
- Ce projet s'équilibrera financièrement avec cessions foncières de logements, neutralisant ainsi la participation de la Ville.

4 - Pluvial

· **Projet pluvial**

En 2011, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé une démarche de Schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'établir une cartographie fiable des infrastructures en assainissement pluvial, de connaître et quantifier les secteurs présentant des insuffisances hydrauliques. Ce schéma prévoit des solutions en matière de collecte, de rétention et de pré-traitement des eaux pluviales en adéquation avec les perspectives de développement urbanistique de la commune.

Cette démarche d'études et de préconisations est aujourd'hui achevée et a permis d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'action pour la résorption des principaux désordres hydrauliques.

Au regard de ces conclusions, il existe un certain nombre de « points noirs » sur la

commune qu'il est nécessaire de traiter afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes ou permettre une urbanisation future.

Une liste de travaux a donc été établie, ils ont été chiffrés et hiérarchisés sur une période de 20 ans.

5 - Patrimoine culturel et culturel

• Chapelle de la Visitation

La Chapelle de la Visitation (ou des Dominicaines) qui relève du couvent des Visitandines, rue Mignet, a été construite par Pierre Pavillon vers 1647. La superbe façade baroque de la Chapelle, mise en valeur par un grand escalier et la perspective depuis la rue Constantin, a beaucoup souffert des épreuves du temps.

En 2010, l'étude préalable à sa restauration a été rendue. Ont pu être mis en évidence les désordres et les solutions pour y remédier. Les travaux portent sur la restauration de l'escalier qui a été très perturbé par des mouvements d'eau souterrains et sur la façade principale de la Chapelle et partie des façades latérales pour ce qui est nécessaire.

Les travaux estimés à 12 mois sont en cours et devraient être terminés en mai 2016 au plus tard.

• Eglise de la Madeleine

L'église de la Madeleine, ancienne église du couvent des Frères Prêcheurs d'Aix-en-Provence, située sur la place des Prêcheurs, fait l'objet d'un programme de consolidation commencé en 2009 qui s'est poursuivi par un programme de restauration de l'immeuble en 2014. Une première phase de travaux de consolidation des contreforts de l'église s'est déroulée au cours de l'année 2008-2009, pour stabiliser la construction par une reprise en sous oeuvre des piliers et par la réfection des contreforts dégradés.

Dans la deuxième phase de 2014, la partie supérieure de l'église a été refaite comme une part de la toiture. Des décors muraux ont été découverts à cet occasion, ils seront restaurés.

Parallèlement aux travaux de consolidation, un vaste chantier de restauration de 150 oeuvres d'art est en cours.

Les phases de travaux suivantes comprendront notamment le traitement en restauration des parties basses de l'église, avec la reprise des maçonneries et restauration des peintures

murales, l'étude du nouvel éclairage.

L'extérieur de l'église sur sa façade antérieure et sud seront également traités en restauration et revalorisation. La démolition des deux premiers bâtiments adossés est programmée pour le premier trimestre 2016. Le diagnostic de ces façades suivra.

• **Eglise Saint-jean de Malte**

Les couvents au Moyen âge étaient, du fait de leurs fonctions hospitalières, normalement établis hors les murs. Ainsi l'ordre militaire des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem (*qui devint de Malte plus tard*) fonda au XIIe siècle une Commanderie avec sa chapelle, route d'Italie.

Diverses interventions d'entretien ont été effectuées au fil des années. Des parties ont dû être sécurisées et quelques dégradations ont nécessité des travaux. Aujourd'hui, le clergé affectataire souhaite pouvoir réinstaller les trois cloches dans leur état initial alors que le beffroi et le clocher posent questions quant aux possibilités réelles de cette installation.

Le premier objectif a été d'établir un diagnostic général et une étude documentaire. A son issu, un maître d'oeuvre a été recruté pour la conduite des travaux. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation (janvier 2016).

• **Chapelle de la Consolation (dite de l'Hôpital)**

En 2016, les travaux porteront sur la poursuite de la restauration de la façade et l'aménagement du parvis.

Afin de pouvoir accueillir des expositions et activités culturelles, des toilettes vont être aménagées dans l'ancienne sacristie.

Mais il reste d'importants travaux intérieurs : réfection et restauration des voûtes, des chapelles, recherche et restauration des nombreux décors, traitement du mobilier, révision de l'éclairage, etc.

• **Estienne de St Jean (ex Musée du Vieil Aix) (Muséographie)**

Les travaux d'aménagement du hall d'accueil (peintures, éclairage, mobilier d'accueil, etc) et l'installation de tables numériques avec parcours urbains sont terminés.

La suite des travaux comprendra la réfection de trois salles du premier étage (peinture, éclairage, etc) ainsi que la muséographie de ces espaces dans le cadre de la révision du projet Scientifique et Culturel.

Une première phase est sous maîtrise d'ouvrage de la Drac, elle est en cours ; l'ensemble sera terminé pour fin 2016.

• **Hôtel Châteaurenard**

L'hôtel Châteaurenard, immeuble classé construit au milieu du XVIIe siècle a fait l'objet d'un diagnostic d'ensemble. L'étude complémentaire en cours du décor du vestibule (œuvre de J. Daret) est attendue pour mars 2016.

Les autres objectifs en 2016 sont : la révision de l'étude structurelle, des compléments de diagnostic de façade puis une consultation des entreprises pour restauration.

• **Bastide du Jas de Bouffan**

La Bastide du Jas de Bouffan a été construite au XVIIIe siècle. Elle fut la propriété de la famille Cézanne et a inspiré de nombreux tableaux de l'artiste. L'ensemble (Bastide, parc, bassin, orangerie, etc) est classé au titre des Monuments Historiques. En 2011-2013, l'Orangerie a été restaurée dans l'idée d'y aménager un accueil et une billetterie.

Le diagnostic architectural et documentaire de la Bastide et du jardin a été réalisé en 2014.

En janvier 2016 sera recruté le Maître d'oeuvre pour la conduite des travaux de restauration.

• **Ancien Archevêché, Musée Arts Lyriques (Musée des Tapisseries)**

La Ville possède des collections importantes issues du Festival International d'Art Lyrique (FIAL) et autres scènes : costumes, décors, archives, vidéos, etc. L'objectif est de créer un lieu dédié aux arts lyriques, une "Maison de l'Opéra" qui présentera et gèrera ces

collections et assurera durant toute l'année, en liaison avec le FIAL des animations, autour de l'opéra. Un centre de documentation complétera l'ensemble.

Des premiers travaux de restauration des toitures doivent être conduits. La prochaine étape est le recrutement du Maître d'œuvre.

• **Grand Saint-jean**

Le domaine du Grand Saint-Jean est propriété de la Ville d'Aix-en-Provence. Il se trouve à environ une douzaine de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération sur le plateau de Puyricard. Il s'agit d'une propriété agricole de 240 hectares limités au nord par le canal du Verdon et à l'ouest par la route départementale 543 vers Rognes.

Plusieurs activités y sont déployées. Le Grand St Jean accueille depuis 2001 le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE). Le Festival International d'Art Lyrique investit les lieux chaque été pour une programmation de spectacles. Le lieu a subi des transformations, pas toujours bien maîtrisées, au fil des années. Le diagnostic général architectural et documentaire a été réalisé en 2014. Il a mis en évidence la nécessité de traiter parements et toitures du château en priorité du fait d'une sécurité menacée. La chapelle, également menacée, a fait l'objet d'une première campagne d'état des lieux : étude archéologique de la périphérie, nettoyage et évacuation du mobilier à l'intérieur. Des compléments d'investigation archéologique, la révision de la toiture et mis en sécurité de cette chapelle impliquent le recrutement d'un Maître d'œuvre pour la conduite de ces travaux, c'est un des objectifs pour 2016.

• **Fontaine Hôtel de Ville**

Un diagnostic complet sur l'état architectural et sanitaire a été rendu en décembre 2015 (stabilité, structure, étanchéité, système hydraulique ainsi que l'état des sculptures et des décors) : diagnostic complété des propositions de restauration. Un architecte Maître d'oeuvre a également été recruté et les travaux de restauration seront entrepris cette année : ils concernent la consolidation de l'étanchéité du bassin et sa restauration (sphère, chapiteau et mascarons en marbre) + système hydraulique.

6 – Cimetières, Parc et Jardins

• Aménagement Trame verte et bleue – Berges Torse et Arc

L'Arc et ses rives sont un des lieux de loisirs privilégié des aixois. Depuis quelques mois, notre Ville a entrepris leur réhabilitation depuis le pont des Trois Sautets jusqu'au niveau du pont de l'Arc. Une première phase, démarrée au printemps dernier, a déjà permis d'installer quelques équipements tels que tables, bancs et de réhabiliter certains des accès au site. Sur 2016, ces équipements seront complétés par la réalisation d'un pôle fitness, la mise en place d'une sanisette, la plantation d'environ 60 arbres et la création d'environ 5 000 m² de prairie rustique et l'installation d'un système d'arrosage automatique.

De nombreux équipements de jeux pour enfants (structure multi-activités, tyrolienne, balançoires...) et du mobilier complémentaire (tables de pique-nique, bancs et corbeilles) viendront compléter l'aménagement.

• Cimetières

Sur 2016, il est prévu la réhabilitation des allées des cimetières St Pierre, des Milles, de Luynes et du Grand St Jean soit au total la remise en état d'environ 5 000 m² de cheminements y compris la réfection des réseaux.

7 – Stratégie numérique de la Ville d'Aix

Depuis 2011, la Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée dans de nombreuses actions de développement numérique de ses services :

- Office du Tourisme 2.0
- Le développement de l'e-administration
- L'application mobile AIX
- Le déploiement des totems numériques d'information
- Présence sur Facebook et Twitter

Ces premières actions ont été mises en œuvre dans le cadre d'une politique volontariste de développement économique du territoire par le numérique, matérialisée par :

- Le projet de pôle numérique de Valcros-Constance dédié aux entreprises du secteur

- L'installation prochaine du campus international d'Innovation Numérique orienté vers la ville de demain « The Camp »
- La candidature commune avec la ville de Marseille au label French Tech

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite aujourd'hui développer une approche de Smart City sur son territoire afin de :

- Répondre aux enjeux quotidiens et stratégiques de la Ville
- Intensifier l'usage du numérique pour rendre la Ville plus accessible, performante, attractive, interactive, collaborative et intégrée

L'enjeu est de concevoir la Ville autrement avec une approche intégrée et plus participative.

La Ville a identifié des champs d'intervention sur lesquels elle souhaite développer le numérique :

- Performance de la Ville,
- Développement des e-services,
- Dématérialisation,
- E-démocratie,
- Tourisme,
- Attractivité,
- Ouverture du pôle numérique de la Constance et le campus « The Camp » 2017.

L'objectif général est de permettre à la Ville de s'engager dans une démarche de Smart City « ville intelligente ».

Pour la période 2016-2017, le projet s'articule en plusieurs opérations :

• **Infrastructure**

Objectif :

- Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement du numérique sur le territoire de la Ville

Actions :

- Suivi du déploiement haut débit
- Mise en place d'un programme de déploiement du Wifi Gratuit dans toute la ville
- Implantation de mobilier intelligent
- Mise en place d'un portail Open Data

• **E-administration et services numériques**

Objectif :

- Rendre les services publics plus accessibles aux usagers et améliorer leur fonctionnement interne

Actions :

- Définition et implémentation d'une Gestion de la Relation Usager (GRC) sur l'espace citoyen
- Développement de plus de 20 nouveaux E-services
- Dématérialisation et modernisation des services
- Uniformisation de tous les sites web et des applications mobiles
- Evolution des équipements informatiques du Musée GRANET

• **Éducation Numérique**

Objectifs :

- Développer l'apprentissage scolaire par le numérique
- Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement du numérique sur le territoire de l'agglomération

Actions :

- Installation d'équipements adaptés dans les établissements scolaires de la ville (TNI, etc)
- Câblage des écoles en fibre optique
- Développement d'un Environnement Numérique de Travail [ENT] pour les établissements

• **Aix-en-Provence – territoire d'expérimentation**

Objectif :

- Faire du pays d'Aix, un territoire innovant et d'expérimentation des nouveaux services du numérique dans les domaines d'intervention suivants :
 - Solutions innovantes d'économie d'énergie
 - Solutions innovantes pour améliorer la qualité de vie des Aixois
 - Solutions innovantes pour faciliter la circulation dans la ville
 - Visite en réalité augmentée

8 – Culture

En 2016, la Ville continuera la requalification de l'Ecole Supérieure d'Art, de la Bibliothèque Méjanès et sa participation à la Fondation Vasarely.

L'aménagement du Forum Culturel s'accompagnera de l'extension du Centre Chorégraphique National, l'équipement ayant été transféré à la Ville en 2015 ainsi que le Musée Granet, le Bois de l'Aune et la gestion de la DSP du Grand Théâtre de Provence.

La Ville poursuivra l'aménagement intérieur de la Bibliothèque Méjanès qui intégrera les éléments relevant du label BNR (Bibliothèque Numérique de Référence) attribué par le Ministère de la Culture.

La Ville continuera ses actions culturelles dans le cadre du nouveau Pacte Culturel signé avec le Ministère de la Culture.

Ce Pacte se concrétisera par une volonté commune de l'Etat et de la Ville d'assurer le financement des projets culturels.

A ce titre, la Ville continuera de rayonner avec l'ensemble des événements culturels qui constituent un des éléments d'attractivité d'Aix-en-Provence. »

9 – Education

1 - Entretien des établissements scolaire (budget indirect)

Les travaux de réhabilitation des établissements scolaires se poursuivent au travers de trois grandes actions :

- Etanchéité et isolation des toitures
- Remplacement des huisseries par des équipements plus isolants (phoniques et thermiques), conformément à une démarche de développement durable
- Réfections internes des équipements (sols, peintures, faux-plafonds, réseaux électriques et systèmes d'informations)

2 - L'aide à la dotation de fournitures aux écoles se prolonge au travers de l'allocation des moyens alloués à chaque école pour les temps scolaires et périscolaires. Subvention de la Ville à la Caisse des Écoles chargée de sa mise en œuvre optimisée.

3 - Les besoins en terme d'hygiène et de maintien en état des établissements scolaires nécessitent le maintien de la dotation afin de garantir un entretien des locaux et la mise à disposition du nécessaire hygiénique pour les enfants (accrus en 2014 avec les rythmes scolaires).

4 - L'équipement des écoles en mobilier par les moyens aujourd'hui utiles pour leur maintien en état, leur renouvellement et dans un souci de bonne gestion se fait au travers d'un marché pluriannuel passé fin 2014.

5 - Plan numérique – e-Éducation

La Ville, au travers de sa démarche numérique globale initialisée en 2015, vise particulièrement les établissements scolaires par un effort sur :

- La mise en réseau de l'ensemble des établissements scolaires
- La rénovation des dotations en matériel :
 - Soit rénovation des salles informatiques (dans les établissements où cet équipement perdure)
 - Soit dotation de classes mobiles ordinateurs portables et en classes mobiles tablettes et par la connexion en fond de classe de 3 à 4 postes reliés à internet et au système
 - Installation de tableaux interactifs pour toutes les classes élémentaires sous 5 ans
 - Installation de tableaux interactifs 1 par écoles maternelle sous 5 ans

La Ville s'est associée avec le Rectorat pour s'inscrire dans « le Plan Numérique et le Plan Numérique 2 », dispositif qui prépare l'accès numérique pour les CM2 vers le collège.

Dans ce même état d'esprit, la Ville prépare la mise en service d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dédié aux écoles, aux élèves et à leurs familles et associé à la mise à disposition de ressources pédagogiques. Les services de l'Éducation, la Direction des Services de l'Information, les services techniques, la Caisse des Écoles collaborent autour de ce projet en partenariat étroit avec les services de l'Éducation Nationale (circonscriptions, académies, rectorats...).

Pour optimiser cette démarche, chacun de ces services a dédié des budgets coutumiers, des moyens habituels mais aussi des budgets exceptionnels, des moyens humains ponctuels supplémentaires.

Les équipements les mieux adaptés sont sélectionnés en fonction de l'avis des inspecteurs

de circonscriptions, de leurs Enseignants Ressources en Informatique et Pédagogie (ERIP), des directions d'écoles.

6 - Conséquences de la réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place par la Ville d'Aix-en-Provence depuis septembre 2014. Le coût de cette réforme en dépenses brutes s'élève à 1,6 M€, et devrait être majoré de 200 K€ supplémentaires en 2016 soit un coût total de 1,8 M€.

De nouveaux services et une transformation complexe a été mis en œuvre pour apporter à l'utilisateur un service adapté à ses besoins, générant ainsi un accroissement de l'activité inscriptions, suivi d'inscriptions, facturation, encaissement mais aussi traitement de nombreux cas particuliers dans ce cadre redéfini.

Un accroissement des frais directs et indirects en découle ainsi que le besoin d'un poste d'adjoint administratif supplémentaire.

La Direction de l'Éducation développera cette année une harmonisation des procédures d'inscriptions/facturation et particulièrement une externalisation de ces dispositifs et de ces possibilités (paiement) sur le site internet de la Ville.

7 - Restauration scolaire

La Ville maintient en plus des repas festifs ses actions d'animations dans le cadre de la nutrition des enfants.

Aix-en-Provence est labellisée "Ville active PNNS", elle organise régulièrement des semaines à thèmes, en y associant des actions éco-citoyennes en relation avec Unis cité et l'agenda européen:

- Mouv'eat
- Fresh Attitude
- 5 fruits et légumes par jour
- Manger bouger

La Ville, en collaboration avec la Caisse des Écoles, après avoir ré-introduit dans les menus potages, soupes mais aussi desserts glacés lactés, continue la rénovation des derniers restaurants scolaires en mode « Plateau Aixois » système de service autonome des enfants de type « libre service » sans structure lourde.

La Ville constate la dixième année de fonctionnement de la Cuisine Centrale avec des coûts minimums de maintenance.

10 – Attractivité et Coopération Internationale

Trois fonctions principales sont définies à ce secteur d'activités et permettent la mise en œuvre d'actions concrètes dans le cadre de l'année 2016 dans une logique d'internationalisation du territoire, à savoir donner les moyens aux acteurs du territoire de s'ouvrir vers l'extérieur, de les encourager à donner une orientation internationale à leurs actions, de les accompagner dans l'échange interculturel et dans la montée en compétences par l'échanges d'expériences.

- **Attractivité du territoire**

- Politique de développement touristique
- Opérations de promotion et de rayonnement
- Définition d'une politique de marketing territorial

- **Ouverture du territoire vers l'extérieur**

Appel à projet à destination des acteurs associatifs :

- Continuité du dispositif ayant soutenu 16 projets sur les quatre dernières années pour un montant de 58 000 €.
- Elargissement du dispositif des bourses de mobilité internationale aux apprentis et aux étudiants, en ciblant soit les villes partenaires soit le secteur du numérique afin de contribuer à la dynamique de la French Tech et de la Smart City
- Ateliers d'échanges culturels animés par des étudiants internationaux au sein des centres sociaux
- Pilotage de projets avec les villes partenaires en mobilisant les agents de la Ville

- **Animation du territoire**

- Pilotage d'animations et d'événements locaux mobilisant les différents acteurs institutionnels et associatifs : Fête de l'Europe, Année du Japon (Kumamoto) 2015 et année de la Hongrie (Pécs) 2016
- Accueil de délégations étrangères dans le cadre des 15 partenariats officiels de la Ville d'Aix-en-Provence
- Plateforme collaborative internationale et Newsletter

11- Sports

Équipements sportifs

1) Travaux de proximité

Les financements obtenus du Département pour les travaux de proximité permettront en 2016 :

- L'aménagement d'un plateau benjamin de football en gazon naturel au stade de Puyricard,
- L'aménagement d'un terrain de futsal au Val de l'Arc,
- La construction de locaux associatifs sur le complexe de la Pioline,
- La construction de terrains de Padel au complexe sportif du Val de l'Arc,
- La construction d'un skate-park au stade des Milles.

Deux autres projets sont en attente de validation par le Conseil Départemental à savoir la construction d'un terrain de futsal à Puyricard, la construction d'une aire de fitness extérieure au Val de l'Arc.

Parallèlement à ces travaux, la Direction des Sports continue à s'attacher à la sécurisation des sites sportifs et à la remise à niveau permanente de ses infrastructures mises à disposition des usagers. Un certain nombre d'opérations seront ainsi réalisées en 2016 après validation et hiérarchisation des besoins à savoir la construction d'un garage à Luynes pour entreposer nos véhicules, la réfection d'un court de tennis au Val de l'Arc, la mise en conformité des murs d'escalade, l'arrosage du terrain synthétique du stade des Milles.

Pour le fonctionnement des équipements sportifs, un effort particulier sera également apporté en 2016 sur l'entretien de nos infrastructures sportives couvertes et découvertes de façon à permettre aux utilisateurs de plus en plus nombreux de pratiquer dans de bonnes conditions sécuritaires mais également d'hygiène.

La baisse des effectifs nécessite toutefois une remise en question de nos modes de fonctionnement pour maintenir notre niveau de prestation au public. De fait, nous allons poursuivre l'externalisation de certaines missions d'entretien de nos équipements sportifs notamment celle de nos microsites et plateaux sportifs et l'étendre au stade d'honneur du stade Maurice David dont la Ville a la gestion depuis le transfert à la CPA.

Par ailleurs, les efforts entrepris depuis quelques années en terme de remise à niveau de nos locaux se poursuivent. Tous les sols sportifs de nos équipements couverts ont été refaits à neuf (à l'exception des gymnases du Val St André et de Roumanille), les vestiaires des gymnases sont régulièrement rénovés et remis en peinture, soit en régie, soit par le biais des chantiers d'insertion. Des améliorations sur le fonctionnement quotidien sont apportées

et ce pour le bien être de tous.

D'énormes efforts sont faits sur les terrains de grands jeux engazonnés pour les maintenir à niveau tout au long de l'année. Un suivi permanent est assuré pour maintenir ces installations en état.

L'accès aux équipements sportifs pourrait être conditionné par le respect de critères présentés en CM (agrément Jeunesse et sports notamment)

2) Grands projets

CPA, SPLA, Ville finalisent le projet de Palais des sports au domaine des 3 Pigeons, la ville ayant été associée pour l'élaboration du programme de cette Aréna, grand équipement de 6.000 places et de sa salle annexe de 1000 places. Les travaux débuteront début 2016 pour une livraison programmée à l'automne 2017.

2016/2017 verra également le début, par la Métropole, de la mise en œuvre de la 2ème phase de la rénovation et de l'agrandissement du stade Maurice David avec l'installation de 2 tribunes supplémentaires au Nord et au Sud du terrain d'honneur portant la capacité du stade à 9000 places, mais également la construction de locaux administratifs et de vie pour le club de rugby « Provence Rugby ». La réception de ce nouvel équipement dans sa nouvelle configuration est envisagée pour la fin 2017.

3) Matériel sportif

Engagée dans un processus de sécurisation de nos équipements sportifs, la Ville poursuit la remise à niveau de ses équipements sportifs, du matériel pédagogique mis à disposition des clubs et de l'entretien de ces différents sites.

Par ailleurs, le renouvellement des matériels sportifs implique la nécessité chaque année de remettre un certain nombre de matériel sportif aux normes (praticables de gymnastique, poteaux badminton, basket, buts...).

4) Subventions

En ce qui concerne le niveau des subventions, une baisse de 17 % a été impactée sur l'acompte du fonctionnement aux clubs sportifs pour la saison sportive 2015/2016. Une baisse sera très certainement appliquée pour le versement du solde de la 2015/2016, avec tous les éventuels risques financiers que cela peut induire pour le bon fonctionnement des clubs et leur pérennisation dans le temps.

Un certain nombre de critères seront pris en compte pour cet arbitrage notamment celui du nombre de salariés employés par ces différents clubs, les éventuelles réserves financières dont peuvent disposer certains clubs, la part des subventions indirectes (locaux, créneaux, personnel...).

5) Manifestations

Résolument positionnée sur une politique événementielle, la Direction des Sports continue de promouvoir l'image de la Ville grâce à une politique événementielle dynamique, de qualité.

Un soutien sera maintenu à certaines manifestations de prestige (Ironman du Pays d'Aix, Open de tennis du Pays d'Aix à travers l'achat de prestation de service), et quelques autres manifestations nationales ou internationales récurrentes.

Une vigilance particulière sera toutefois apportée sur l'accueil éventuel de nouvelles manifestations qui pourraient générer des Heures Supplémentaires par la Direction des Sports et d'autres services municipaux.

Par ailleurs, comme chaque année, sera organisée en décembre 2016 la soirée des trophées qui met en valeur sportifs, bénévoles, dirigeants, manifestations qui auront marqué l'année 2016. L'indisponibilité du Pasino fin 2016 nous amènera à trouver un nouveau site pour accueillir cette manifestation.

Le stade Carcassonne pourrait accueillir une équipe nationale de Football au mois de juin 2016 dans le cadre de sa préparation au championnat d'Europe 2016.

6) Actions et dispositifs

Un certain nombre d'actions contractualisées (Pass'sport) vont dans un souci de maîtrise budgétaire être plafonnées en terme d'accueil d'effectifs et de disciplines proposées.

Pour faire face aux baisses budgétaires, la Direction des Sports va être obligée de revoir sa participation à certaines actions d'animation, notamment le Pass'sport Club avec une augmentation de l'adhésion au dispositif pour les usagers et la suppression de l'aide allouée aux stages sportifs organisés par les clubs sportifs aixois.

Maintien du dispositif estival Aix Box qui chaque année rassemble quelques 960 enfants de 6 à 17 ans. Le dispositif sera dimensionné en fonction du budget 2016. La Région, nouveau propriétaire du CREPS, sera sollicitée pour déterminer les nouvelles conditions d'utilisation des installations.

Pour d'autres actions comme la soirée des trophées, le dispositif Aix Box, la recherche de

partenaires privés est en cours, de même que des idées nouvelles de développement sont à l'étude.

12 - Petite enfance

La politique **Petite Enfance** 2016 s'inscrit dans la continuité des actions menées les années précédentes : poursuite de l'optimisation de l'offre de garde proposée aux familles et maîtrise des dépenses publiques tout en intégrant les nouvelles modalités définies par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

1/ Section de fonctionnement

a) Les crèches municipales

Depuis le 1er janvier 2009, la gestion des crèches et des autres structures municipales "Petite Enfance" est assurée par un gestionnaire par la voie de la délégation de service public.

Le contrat de délégation de service public signé avec la société "Les Petits Chaperons Rouges" a été renouvelé, avec le même gestionnaire, le 1er juillet 2015.

Outre l'attachement au projet éducatif déjà en place, l'accent est mis sur la communication avec les parents et leur information, notamment par la mise en place d'une interface internet dédiée aux familles. De même, l'outil informatique est également mis à la disposition des services municipaux pour un suivi et une information régulière de l'activité du gestionnaire.

L'exécution du nouveau contrat intègre l'intégralité des mesures préconisées par la Caisse d'Allocations Familiales tant en terme de temps d'accueil qu'en nombre de semaines de congés correspondant aux besoins des familles.

b) Les crèches associatives et parentales et autres structures

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la Ville d'Aix-en-Provence poursuit depuis plusieurs années son effort financier en faveur du développement et de la diversification des modes de garde des jeunes enfants en soutenant les multi-accueils collectifs existants et/ou en leur accordant l'utilisation de locaux municipaux.

Outre ces associations, les structures de soutien à la parentalité, tels que les lieux d'accueil enfants/parents, bénéficient des mêmes avantages.

c) Le Relais Assistantes Maternelles

Le RAM a une mission d'information auprès des parents afin de promouvoir l'accueil individuel des tout-petits, des assistantes maternelles agréées et des futures assistantes maternelles.

L'année 2015 a connu une extension territoriale du RAM également soutenue financièrement ou techniquement par la CAF et le Conseil Départemental. Ainsi, une animatrice à temps partiel (Educatrice de Jeunes Enfants) supplémentaire a été recrutée pour proposer :

- aux familles des temps d'accueil et d'information plus importants,
- aux assistantes maternelles des rencontres et des activités plus régulières, avec et sans les enfants dont elles ont la garde, et dans des quartiers qui ne bénéficiaient pas de cette prestation.

2/ Section d'investissement

a) Les crèches municipales

En sa qualité de propriétaire, la Ville assure l'entretien des bâtiments et locaux communaux, parfois anciens, accueillant de jeunes enfants. Pour maintenir et améliorer le confort au sein des crèches municipales, une enveloppe de 412 000 € a été consacrée en 2015 à leur entretien.

b) Les autres structures petite enfance associatives

Parallèlement, des dotations sont également attribuées aux crèches associatives et autres structures petite enfance pour la mise en conformité de leurs installations avec les recommandations des services sanitaires et de la PMI, mais aussi pour l'amélioration des équipements intérieurs et extérieurs ainsi que le renouvellement du mobilier et des jeux.

13 - Jeunesse

La Direction des animations et de la Jeunesse développe des actions autour de quatre axes principaux :

1. Coordination et soutien aux opérateurs permettant la mise en place de structures d'accueil de loisirs sur le territoire de la Ville d'Aix-en-Provence durant les mercredis de l'année scolaire et les périodes de vacances.
2. Soutien aux équipements soutenant une politique et des actions Jeunesse
3. Gestion de l'espace Jeunesse et développement du Théâtre
4. Mise en œuvre et coordination des animations éducatives dans les écoles dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Le soutien aux différentes actions enfance et jeunesse devra en 2016 se mettre en place dans le cadre contraint d'un budget de la Ville en baisse significative tout en maintenant l'offre qualitative attendue par les familles au sein du dispositif périscolaire, celle développée dans la mise en place de la charte qualité des accueils de loisirs, enfin, celle souhaitée dans le développement des actions de politique jeunesse.

C'est ainsi un challenge que la direction devra relever dans ce cadre d'économie de rationalisation et de mutualisation des moyens.

Structurellement, la direction s'organise depuis un an autour de périmètres connus et maîtrisés par les agents. Ainsi, de larges efforts dans le cadre d'un travail en transversalité se sont mis en place depuis quelques mois ainsi qu'une rationalisation des postes par rapport aux besoins réels et aux évolutions de ses dernières années. La polyvalence des agents et le repositionnement a ainsi permis de libérer 3 postes sur la direction.

Budgétairement, la recherche de ressources complémentaires au-delà de celles des familles a été engagée avec la CAF en faisant financer six postes de coordination et en envisageant une organisation 2016/2017 intégrée dans un agrément DDSCS permettant ainsi de recueillir les subventions de la CAF en matière de périscolaire.

Section de fonctionnement

1. Coordination et soutien aux opérateurs d'accueil de loisirs

En 2016, la Ville poursuivra le travail de suivi et l'exigence de qualité attendue dans l'accueil des enfants sur les périodes hors temps scolaires. L'accompagnement des opérateurs en difficulté de mise en œuvre engagé en 2015 avec la DRA se poursuivra en 2016 avec sans doute des restructurations nécessaires pour certains voir l'abandon de cette compétence.

La coordination et le travail partenarial avec la CAF dans la mise en œuvre du CEJ seront favorisés en 2016 par l'arrivée d'un nouveau collaborateur et la collaboration renforcée et structurée nouvellement avec la CAF.

2. Soutien aux équipements soutenant une politique et des actions Jeunesse

Les premiers mois de 2016 verront la mise en place et l'écriture d'un projet de ville sur le thème de la Jeunesse. La direction se veut désormais être fédératrice des actions de jeunesse sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Aix-en-Provence pour l'ensemble des directions et des associations. L'arrivée d'un nouveau collaborateur et le principe validé lors de la semaine de la jeunesse par l'ensemble des opérateurs laisse percevoir une dynamique partenariale nouvelle favorisant l'exercice de mutualisation des besoins.

Au-delà de la dynamique, le début d'année sera marqué par l'accompagnement des choix municipaux en matière d'attribution de subvention que le contexte rend particulièrement complexe à l'heure du désengagement de nombreux financeurs publics et de demandes à la Ville toujours plus nombreuses.

Le dispositif Aix Box, toujours très attendu et qui remporte chaque année un succès plus important, sera renouvelé avec le souci d'évolution de la proposition et de mutualisation des moyens et forces vives de la Ville. Le soutien de la Direction des Sports reste en la matière une force de ce dispositif.

3. Gestion de l'Espace Jeunesse, du BIJ et développement du Théâtre

L'espace Jeunesse poursuivra l'accueil des associations dans le cadre de leurs activités régulières, dès lors qu'elles sont compatibles avec le strict respect des normes de sécurité du bâtiment.

2016 verra par ailleurs le développement d'une programmation culturelle adaptée et

privilégiant le public jeunesse au sein du Théâtre.

Par ailleurs le bureau d'information Jeunesse développe depuis quelques mois son projet autour d'ateliers et de temps forts thématiques qui visent à mieux informer les jeunes de la Ville et redonner vie à un espace en perte de public. Basée sur les compétences existantes au sein du service et le souci du développement partenarial, c'est là une dynamique peu onéreuse mais très stratégique pour la lisibilité de l'action menée en matière de jeunesse.

4. Mise en œuvre et coordination des animations éducatives dans les écoles dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

Dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre, le périscolaire se devra de se maintenir dans une politique attendue de maîtrise des coûts et de qualité au niveau des familles. La poursuite du travail avec la CAF devra permettre de maintenir et de développer les financements.

Section de fonctionnement

BIJ et Espace Jeunesse : restructuration et évolution du matériel informatique inadapté

Théâtre : Achat de matériel lumière.

14 - Troisième âge

La politique de la Ville d'Aix-en-Provence en direction des personnes du 3^{ème} âge s'organise autour des différentes manifestations et sorties qui se déroulent au cours de l'année :

- L'organisation de sorties et visites à la journée permettant à nos seniors de découvrir ou redécouvrir notre région,
- La distribution des colis de Noël dans chaque mairie de quartier,
- Le repas festif en fin d'année pour l'ensemble des seniors de la Ville,
- L'ouverture sur les mois de juillet et août d'un lieu où, 2 à 3 fois par semaine, nos anciens peuvent se retrouver et échanger autour d'un goûter et d'une animation musicale. Cette action, menée parallèlement à la mise en place du plan canicule, permet de lutter contre

l'isolement et de compenser la fermeture des clubs seniors pendant la période estivale.

- L'organisation de thés dansants
- L'organisation des actions intergénérationnelles
- L'organisation de la Semaine bleue
- La distribution de cadeaux aux maisons de retraite

Le service assure également l'étude des dossiers de demandes de subventions annuelles émanant des clubs de la Ville.

Pour 2016, la Ville se propose de poursuivre les dispositifs existants en instaurant une cotisation annuelle pour toutes les activités de l'année.

15 - Logements social

La Ville d'Aix-en-Provence facilite l'accès au logement social par un accueil du public, l'orientation vers les bailleurs sociaux et un accompagnement à la constitution de dossier. S'agissant des logements appartenant au contingent réservataire Mairie, la Ville propose les candidatures potentielles aux commissions d'attribution.

En effet, la Ville n'est propriétaire d'aucun logement en secteur social mais bénéficie de logements mis à disposition par convention en contrepartie de la garantie d'emprunt à construction accordée aux bailleurs sociaux.

De plus, la Ville d'Aix-en-Provence participe à l'aide apportée aux ménages en difficulté en contribuant au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), dont la gestion relève de la compétence du Conseil Général des Bouches du Rhône à hauteur de 42 000 €, en moyenne, chaque année.

16 - Handicap

La Mission Handicap est installée au rez-de-chaussée du Ligourès et assure l'accueil des personnes handicapées et représentants d'associations oeuvrant dans le domaine du handicap.

Les activités principales portent sur la représentation de la Ville d'Aix à diverses commissions et réunions d'accessibilité en matière d'handicap.

Ainsi, la Ville est représentée auprès de Services de l'État, de la CPA et du CCAS ainsi qu'auprès de la Commission Communale d'Accessibilité rattachée à la Direction de l'Urbanisme.

Dans le cadre d'une redéfinition de la Politique de la Ville en matière d'handicap, et conformément à l'obligation de la loi de 2005, une Commission Communale d'accessibilité de la Ville d'Aix-en-Provence devrait être créée en 2016.

17 - Hygiène et santé

Mise en œuvre par la Direction Santé Publique, la politique de la Ville en matière de promotion, de protection de la santé et de salubrité à destination de la population aixoise se poursuivra, en 2016, au travers des actions conduites par les agents des services « Santé de la Population », « Santé Environnementale » et ceux de la mission « Développement des Actions de Santé Publique ». La volonté de rattacher à la Direction Santé Publique, la mission « Handicap » nous amènera à développer des actions relevant de la politique du handicap au profit des aixois. Ce rattachement, qui conduira à une mutualisation de certaines fonctions au sein de la direction, sera l'occasion de faire évoluer la dénomination de celle-ci : Direction Santé Publique et Handicap.

Le déménagement courant 2016 des actuels locaux, sis avenue Pasteur, vers de nouveaux locaux, avenue Paul Cézanne, plus adaptés aux missions d'accueil du public est un challenge et sera mis à profit pour améliorer la performance des agents de la direction.

Au titre du fonctionnement :

- Poursuite des activités de vaccinations, notamment celles relatives aux voyages (centre agréé de vaccination antimarile par l'Agence Régionale de Santé PACA le 17 janvier 2014). L'année 2016 sera mise à profit pour informer les personnes vaccinées dans notre centre des modifications du calendrier vaccinal et leur rappeler éventuellement la nécessité des rappels vaccinaux. Cependant, les fréquentes ruptures de stock de vaccins sur le marché national voir international, nous conduira à adapter nos courriers en fonction des disponibilités en vaccins sur le marché.

- En fonction des disponibilités financières mais également du fait des modifications constatées dans le recours aux vaccinations (diminution de la demande de vaccination Fièvre jaune pour des départs en zone subsaharienne, développement des départs vers l'Amérique du Sud et l'Asie), nous nous proposons d'adapter les commandes en vaccins pour répondre aux demandes des usagers en fonction des besoins liés aux nouvelles modalités de voyages (stages étudiants, déplacements professionnels, longs séjours touristiques). Les nouvelles offres de vaccins pourraient intégrer la vaccination tétravalente contre le méningocoque et la vaccination préventive contre la rage.

- Poursuite et développement de la consultation du voyageur destinée plus particulièrement aux personnes préparant un voyage complexe du fait de sa durée et/ou de ses destinations : information sur les vaccinations obligatoires et recommandées, information sur la médecine du voyage et notamment la prévention des principales endémies dont le paludisme. Le développement s'entend comme la mise en place, en parallèle de la consultation médicale d'ores et déjà opérationnelle, d'une consultation infirmière du voyage suite à la validation par l'infirmière, chef du service, de son diplôme de « médecine du voyage ».

- Poursuite de la mission d'acquisition et de constitution des trousseaux de premiers secours à destination des établissements scolaires de la Ville (maternelle et primaire) pour la prise en charge, au quotidien, des blessures des élèves.

- Poursuite des activités de délivrance de certificats d'aptitude à la pratique sportive.

- Poursuite des actions en lien avec les missions « Santé environnementale » : « Lutte contre l'habitat indigne », « Hygiène alimentaire », « Bruit » et « Eau ». L'incertitude perdure quant au pilotage direct des missions « Eaux » (suivi des prélèvements d'eau de consommation du réseau public et des réseaux privés ; suivi des prélèvements d'eau sur les spa et piscines collectives publiques et privées) en fonction de directives attendues de l'Agence Régionale de Santé Paca. Dans la limite des moyens alloués, poursuite des actions de « Désinsectisation/Dératisation/Désinfection et autres risques sanitaires », notamment dans les locaux municipaux et sur le domaine public. Enfin, poursuite des campagnes de mesures de bruit de certains secteurs de la Ville dans le cadre de la mission « Bruit » pilotée par le DGS.

- Poursuite du travail d'échanges avec les directions et services de la Ville travaillant dans des domaines complémentaires de ceux portés par la Direction Santé Publique (Police Administrative, Direction de l'Urbanisme, Police Municipale, Gestion Espace Public, Coordination Centre Ville et Commerce, Médecine de prévention ...) afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions conduites en faveur de nos concitoyens. Le développement d'outils de partage et notamment du Système d'Information Géographique (SIG) permettrait par la facilitation des échanges une meilleure efficacité globale des différents acteurs de la Ville.

- Poursuite de la conduite d'action commune avec certains services de l'Etat, comme par exemple la Direction Départementale de la Protection de la Population (ex services Vétérinaires), la Police Nationale, la DDTM, l'ARS Paca. Cette synergie, qui complète la démarche évoquée au point précédent, permet de perfectionner nos méthodes d'intervention et de rendre plus lisible la politique de protection sanitaire auprès des établissements contrôlés.

- Suite à la validation en 2015 du Plan Local de Santé Publique, l'année 2016 sera celle de la mise en œuvre, avec les partenaires identifiés, des fiches actions élaborées. Un accent particulier sera mis sur l'évaluation des actions mises en œuvre par les partenaires subventionnés par la Ville.

- Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la santé publique, la direction poursuivra et développera ses interventions soit directement, soit en lien avec les autres services communaux ou avec les partenaires extérieurs. Enfin, dans le cadre de la politique de la Ville, la direction poursuivra son appui et apportera son expertise au travers de l'Atelier Santé-Ville.

- Enfin dans le cadre des missions « Handicap », la direction poursuivra et développera le dialogue avec les associations œuvrant dans les différents champs du handicap sur le territoire aixois. La mise en place d'organes de concertation pourra être une piste d'amélioration dans la mise en œuvre d'une politique intégrée au profit des personnes handicapées de la cité.

Au titre de l'investissement :

- Poursuite de l'équipement ou du renouvellement du matériel de dépistage utilisé au centre médico-scolaire (dont une partie du financement au titre de la Ville est rattachée administrativement au budget de la Direction Santé Publique).
- Achat d'un chariot médical afin de centraliser le matériel et les produits nécessaires à la gestion des séances de vaccination et d'un nouveau divan d'examen dans la perspective de l'armement de deux salles de consultations médicales dans les nouveaux locaux.

18 - Aménagement urbain

La Ville continue à s'impliquer directement (Opération Zac Sextius Mirabeau - 2 400 000 € pour 2016), mais elle le fait surtout au travers d'opérations d'aménagement pour lesquelles elle préfinance les études de faisabilité : (Barrida...) ou les travaux d'aménagement (plan campus - aménagement hydraulique – 600 000 € en 2016) et elle confie ensuite les opérations d'aménagement, en concessions qui n'engendrent aucune dépense pour la Ville du fait de leur équilibre telles que la Duranne et St Eutrope.

B/ Les grandes lignes du Budget Primitif 2016

L'année 2016 va être impactée par le retour de la gestion des 3 grands équipements culturels à la Ville à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Musée Granet
- Grand Théâtre de Provence
- Centre Chorégraphique National

ainsi que par le retour de la gestion de la piscine du Val de l'Arc, et le transfert des subventions communales.

Afin de permettre une meilleure analyse de l'évolution des postes, nous vous proposons de dissocier les dépenses et les recettes liées à ces équipements transférés et d'effectuer l'analyse de l'évolution des postes hors transferts à périmètre constant.

Sur la base de l'exécution de 2014, les dépenses et recettes liées à ces transferts ont été évaluées comme suit :

Grand Théâtre de Provence

En Euros	Dépenses	Recettes
Subvention forfaitaire d'exploitation	5 476 000	
Taxe foncière	73 275	
Amortissements	12 864	
Assurances bâtiments	18 665	
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	1 157 030	
Loyer EURL Mirabeau		792 308
TOTAL 2014	6 737 834	792 308
Coût net total		5 945 526

Centre Chorégraphique National

En Euros	Dépenses	Recettes
Assurance	3 378	
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	104 110	
Loyer d'occupation		140 000 €
TOTAL 2014	107 488	140 000€
Coût net total		-32 512

Musée Granet et ses annexes

En Euros	Dépenses	Recettes
Moyens généraux	160 533	
Bâtiments	312 501	
DSITAE	48 126	
Contrôles périodiques	4 584	
Assurances bâtiments	10 882	
Coûts bâtimentaires	58 679	
Ressources Humaines	3 352 388	
Dépenses indirectes du personnel	255 728	
Dépenses service Culture	548 657	
Exposition temporaire	600 383	
Amortissements	246 701	
Frais de déplacement	6 205	
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	508 852	
Billetterie		877 362
Loyer	26 358	6 000
Total 2014	6 140 577	883 362
Coût net total		5 257 215

Piscine du Val de l'Arc

En Euros	Dépenses	Recettes
Charges bâtimentaires	3 107	
DSITAE	1 124	
Contrôles périodiques	60	
Assurances	6 377	
Ressources Humaines	68 210	
Frais de Fonctionnement	20 880	
Contrats de prestations (moyens généraux)	228	
Amortissements	690	
Coût annualisé de renouvellement de l'équipement	12 500	
Entrée Piscine		17 581
Total 2014	113 176	17 581
Coût net total		95 595

Transfert des subventions

La CLET du 10 novembre 2015 a validé le transfert d'une partie des subventions aux associations vers les commune membres de la CPA ; Pour la commune d'Aix, le montant des subventions transférées s'élève à 830 776 €.

1-En fonctionnement

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à environ 187 193 000 € hors cessions d'actifs

► Fiscalité

En Euros		2015	2016	Evolution en %
Fiscalité	Impôts ménages	74 600 000	80 593 000	8,03 %
	Reversements fiscalité CPA	48 154 043	48 154 043	0 %
	Total	122 754 043	128 747 043	4,88 %

L'évolution du produit des impôts ménages provient :

- de la diminution de l'abattement général à la base de 22,85 % à 12 % acté par délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2015. L'impact de cette mesure a été évalué à environ 4,6 M€, sur la base des données socio-économiques de 2014.
- de l'application du coefficient de revalorisation des bases annoncé à 1 % dans le PLF 2016 et de l'évolution physique des bases fiscales

► Dotations et compensations

En Euros		2015	2016	Evolution en %
Dotations et compensations	DGF et DSU	18 196 439	13 930 000	-23,45 %
	Autres dotations	406 504	406 500	0 %
	Compensations fiscales	2 801 982	2 898 000	3,43 %
	Total	21 404 925	17 234 500	-19,48 %

Comme annoncé précédemment, les dotations perdent plus de 4,2 M€ entre 2015 et 2016.

► **Impôts indirects et taxes**

En Euros		2015	2016	Evolution en %
Impôts indirects et taxes	Taxe additionnelle aux droits de mutation	8 300 000	8 000 000	-3,61 %
	Produits de jeux	6 300 000	6 300 000	0 %
	Taxe électrique	3 730 000	3 700 000	-0,8 %
	Autres taxes	1 820 000	1 795 000	-1,37 %
	Total	20 150 000	19 795 000	-1,76 %

La taxe additionnelle aux droits de mutation reste encore à des niveaux élevés.

► **Autres produits d'exploitation**

En Euros		2015	2016	Evolution en %
Autres produits	Redevance occupation du domaine public	2 900 000	2 820 000	-2,6 %
	Autres produits d'exploitation	6 313 000	6 432 000	1,88 %
	Redevance SACOGIVA	1 000 000	0	-100 %
	Stationnement	3 800 000	3 760 000	-1,05 %
	Revenu des immeubles	790 000	814 000	5,71 %
	Remboursement EPCC	660 000	680 000	3,03 %
	Remboursements budgets annexes	2 540 000	2 400 000	-5,51 %
	Total	18 003 000	16 906 000	-6,09 %

La diminution de l'ordre de -7 % est liée principalement au solde de la redevance de la SACOGIVA.

► Participations

En Euros	2015	2016	Evolution en %
Participations	4 673 940	4 510 000	-3,49 %

Ce poste inclut notamment le contrat enfance et jeunesse.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à environ 175 082 000 €.

► Personnel

En Euros	2015	2016	Evolution en %
Personnel	96 875 337	97 845 000	1 %

Outre l'effet du GVT évalué à 680 800 €, la masse salariale est essentiellement impactée par les mesures suivantes :

1. Mesures exogènes à la Ville

- Revalorisations du SMIC : 100 000 €
- Baisse des cotisations CNFPT de 0,1 % : -50 000 €
- Taxe Versement transport CPA report 6 mois : 84 000 €
- Transfert de régime indemnitaire des catégories B en points d'indice et charges : 70 000 €

2. Mesures internes

- Rythmes scolaires: le coût de ce dispositif d'un montant de 1,7M€ est majoré en 2016 par un surcoût de 200 000 €, lié aux tarifs des rémunérations.
- 10 recrutements externes : 205 200 €
- Transfert de la gestion des 2 salles de l'OMT (Ughetti et Platanes) : 169 000 € (4ETP)
- 31 mises en stage : 94 000 €
- Surcoût de la prime assurance statutaire dans le cadre du nouveau marché : 133 000 €
- Report transfert du Bois de l'Aune sur 6 mois

3. Economies

- Nouvelle baisse de 10 % des heures supplémentaires : -100 000 €
 - Diminution de 20 % de l'enveloppe remplacement des écoles : - 500 000 €
 - Diminution de moitié des saisonniers : - 100 000 €
 - 60 départs définitifs non remplacés : - 1 500 000 €
 - Optimisation des dépenses liées à l'organisation des élections régionales : - 30 000 €
- ce qui porte le total des efforts de la Ville sur la maîtrise de sa masse salariale à 2 230 000 €.

4. Temps de Travail

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Mairie d'Aix-en-Provence a adopté, par le protocole ARTT voté par délibération au Conseil Municipal du 20 décembre 2001, un régime de temps de travail fixé à 1552 heures 30 par an.

Pour la plupart des agents de la Ville d'Aix-en-Provence, les 1552 heures 30 sont réalisées sur la base de 37 heures 30 par jour avec une compensation de 9 jours RTT.

Quelques agents travaillent sur une base de 35 heures par jour (sans RTT), d'autres travaillent sur une base de 39 heures (avec un nombre de jours RTT plus important) et d'autres sont sur un temps de travail annualisé (le nombre d'heures travaillées par jour, par semaine, par cycle, par saison n'est pas régulier).

Quelle que soit l'organisation horaire, les agents travaillent sur une même base annuelle.

Certains services bénéficient de dérogations à la durée annuelle du temps de travail liées à des sujétions particulières (pénibilité des postes, journées continues, horaires décalées, travail de nuit et/ou de week-end, congés imposés par le fonctionnement du service). Ces dérogations permettent aux agents de travailler sur un temps de travail effectif annuel inférieur à 1552 heures 30.

Les services concernés par ces dérogations sont les suivants : (600 agents concernés)

- Personnel des écoles (Aides Restauration Scolaire, Agent d'entretien, Aides scolaires),
- Restauration municipale (Personnel technique),
- Bibliothèque Méjanes,
- Musées – hors Musée Granet (Agent d'accueil et de surveillance),
- Police municipale (Brigade évènementielle de jour, Brigade évènementielle de nuit, CSU Brigade de jour, CSU Brigade de nuit).

5. Avantages en nature

Le volume d'avantages en nature est stable et maîtrisé depuis plusieurs années :

- 8 véhicules de fonctions sont attribués : 7 aux membres de la Direction Générale et 1 au Chef de Cabinet
- 65 véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile
- 57 logements de fonctions en nécessité absolue de service et 2 logements de fonctions en COPA (Convention d'Occupation Précaire avec Astreintes)

6. Effectifs

Les effectifs au 31/12/15

	Fonctionnaires sur emploi permanent	Non titulaires sur emploi permanent	Total emplois permanents
Ville	2 069	58	2 127
Eau	47	1	48
Assainissement	30	1	31
Total tous budgets	2 146	60	2 206

Répartition des effectifs permanents par catégorie (budget Ville uniquement)

	Année 2015		
	Fonctionnaires sur emploi permanent	Non titulaires sur emploi permanent	Total emplois permanents
A	218	21	239
B	257	17	274
C	1 594	20	1 614
Total	2 069	58	2 127

Rappel : transfert en 2015 du personnel du Bois de l'Aune et du Complexe Animalier.

Compte tenu des effectifs supplémentaires (Granet, Gestion des salles Ughetti et Platanes) et des départs définitifs (estimation de 60 pour 2016), une hypothèse d'une augmentation de l'effectif (sur emploi permanent) de 43 peut être faite.

Les effectifs prévisionnels pour 2016 :

- Prévisionnel total emploi permanent Ville = 2 172
- Prévisionnel total tous budgets = 2 251

A périmètre de compétences territoriales constantes, la Ville maîtrise ses effectifs et ce, malgré l'application de la loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à la résorption des emplois précaires et des retraits d'intérêt communautaire (Théâtre du Bois de l'Aune et Musée Granet).

L'effort des services municipaux se porte sur les non remplacements des départs qui se traduira par une dizaine de recrutements externes pour une estimation de 60 départs tous motifs confondus.

7. Perspectives

La maîtrise du budget du personnel s'accompagnera des mesures suivantes :

- Maîtrise des effectifs alors que des retours d'intérêt communautaire auront lieu (Musée Granet),
- Processus à engager de mutualisation des activités et des services avec une réorganisation du temps de travail, une étude des postes de travail et un suivi de l'absentéisme,
- Dans le cadre du projet national de Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations de 2016 à 2020 (PPCR), il est difficile de prévoir les surcoûts d'évolution financière des grilles indiciaires des catégories A, B et C.

A périmètre constant, l'objectif est de réduire sinon limiter l'évolution de la masse salariale au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

► Les subventions et participations

En Euros		2015	2016	Evolution en %
Subventions et participations	Subventions	19 973 494	18 969 000	-5,03 %
	Ecoles privées	1 286 853	1 305 000	1,41 %
	SDIS	10 932 000	11 151 400	2,01 %
	EPCC	2 600 000	2 596 000	-0,15 %
	Total	34 792 347	34 021 400	-2,22 %

► Frais financiers

En Euros		2015	2016	Evolution en %
Frais financiers	Total	4 540 000	4 610 000	1,5 %

► Dépenses courantes

En Euros		2015	2016	Evolution en %
Dépenses courantes	Fonctionnement des services hors fluides	19 883 310	19 043 032	-4,2 %
	Fluides	6 651 900	6 820 000	2,5 %
	Crèches et contrat Enfance	5 303 703	4 295 000	-19,02 %
	FPIC	1 680 000	701 000	-58,27 %
	Ecritures croisées budgets annexes	2 620 000	2 475 000	--5,53 %
	Reversements de recettes (MAQ, Office du tourisme, stationnement voirie)	4 086 000	4 007 200	-0,53 %
	Autres	1 222 352	1 263 624	3,38 %
	Total	41 447 265	38 604 856	-6,86 %

Les évolutions les plus marquées se portent :

- sur le fonctionnement des services qui se caractérise par la poursuite des efforts déjà effectués
- sur les crèches : 2015 a été marquée par la prolongation de l'ancienne DSP jusqu'au 31 juin 2015 (le terme initial était le 31 décembre 2014).

La diminution sensible du nouveau montant prévu pour 2016 résulte des négociations obtenues dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public.

- sur le Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC) : la prévision a été rabaissée à environs 701 000 €. Il faut rappder que ce prélèvement s'effectue à l'échelle intercommunale en fonction du potentiel financier agrégé et dépend à présent de celui calculé au niveau de la Métropole.

2- En investissement

L'adaptation du niveau de dépenses d'équipement à la baisse des ressources liés notamment à une inflexion de l'autofinancement et des recettes de cessions redevvenues à des niveaux courants,

conduit la Ville à réajuster ces dépenses d'équipement à un niveau cible de l'ordre de 43 à 45 M€ (58,9 M€ en 2015).

a) Les recettes réelles d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est prévu à hauteur de 4 M€ (3,050 M€ en 2015).

Complémentairement à l'autofinancement, les principales ressources de la section d'investissement sont les suivantes :

	2015	2016
FCTVA	9 900 000	8 500 000
Produit des amendes de police	3 800 000	3 300 000
Taxes urbanisme	1 500 000	1 600 000
Subventions reçues	14 579 370	13 770 000
Cessions d'actifs hors parkings bâtis	5 400 000	1 243 000
Emprunts	25 000 000	15 à 20 M€

Le niveau du FCTVA, basé sur les dépenses d'équipement N-1, reste encore à des niveaux élevés et bénéficie de la majoration du taux de remboursement de 15,761 % à 16,404 %.

De même, le volume des subventions d'investissement, dont le contrat CPA, bien qu'en baisse, est encore important.

b) Les dépenses réelles d'investissement

Elles comprennent principalement :

- le remboursement en capital de la dette
- les dépenses d'équipement

► Remboursement en capital de la dette

Il est prévu pour un montant de 12,7 M€ (12,55 M€ en 2015). Son évolution est liée l'augmentation de l'encours de dette depuis 2012 ainsi qu'à l'incidence des périodicités infra-annuelles des nouveaux emprunts.

► Dépenses d'équipement

Elles sont évaluées de 43 à 45 M€.

	BP 2015	BP 2016
PPI	35 792 570	28 à 30 M€
Travaux globalisés et structurants	23 150 337	15 M€
Total	58 942 907	43 à 45 M€

Les projets d'investissements comprennent un programme globalisé d'entretien de l'ordre de 15 M€, ainsi que des opérations pluri-annuelles de l'ordre de 28 à 30 M€ prévues dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), dont les principales sont, pour l'exercice 2016 :

Aménagement Urbain :

Travaux ZAC Sextius Mirabeau Opération jusqu'en 2018 – 2,4 M€ en 2016

Réserves foncières

Universités et Enseignement :

Plan Campus Opération jusqu'en 2020

Politique de la Ville et Social :

PNRU II Opération jusqu'en 2018 de l'ordre de 1,5M€

Bâtiments Communaux :

TGI A compter de 2018

Rénovation Ecole d'Art

Accessibilité handicapés

Rénovation Ecoles

Cité du Livre

La Molière - Pôle cirque

Rénovation Chaufferies

Numérique : 500 000 € sur 2016

Patrimoine De l'ordre de 3,5 à 4 M€

Chapelle de la Consolation

Chapelle de la Visitation (Sainte Catherine)

Bastide Jas de Bouffan

Eglise de la Madeleine
 Restauration œuvres d'art Madeleine
 Recolement collections Granet 1 M€ en 2016
 Restaurations œuvres d'art
 Eglise St Jean de Malte
 Fondation Vasarely
 Extension CCN 2016-2017 (1,25 M€ en 2016)

Infrastructures :

Places Madeleine Verdun Prêcheurs 15,3 M€ sur 2016-2018 (1 M€ en 2016)
 Aménagement quartier Rempelin
 Réseau Pluvial
 Trame Verte & bleue (Torse / Arc)
 Parcs & jardins
 PUP La Beauvalle
 Parvis de la mairie de Luynes
 Recolement SIG / DT / DICT
 Voirie & modes actifs
 Eclairage Public
 PAVE
 Jalonnement directionnel

A ces investissements financés directement par le budget primitif s'ajoutent :

- les investissements du budget annexe de l'assainissement : aux environs de **3,5 M€**
- les investissements du budget annexe de l'eau : aux environs de **4,5 M €**

De son côté, la CPA prévoit pour 2016 l'inscription de plus de **71,37 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal (**conseil de décembre 2015**) :

BUDGET PRINCIPAL

Mémorial des Milles (Participation au Kal + équipement)
 Subvention Fondation VASARELY
 Stade Maurice David : rénovation/extension
 Parking de persuasion Viaduc Aix en Provence
 Plan Campus - pont sur l'Arc Guiramande

Contribution Syndicat mixte de l'Arbois
Subventions ANRU Aix
Aix contournement Célony
Aix contournement Sud
Aix contournement Les Milles
ASF Echangeur A8-A51
Centre opérationnel collecte OM Aix centre Barida
CFA Ste Victoire
Piscine Aix A/CB Pentaglisse
CFA Relocalisation et reconstruction
Réhabilitation piscine yves Blanc - Aix
Equipement Musiques Actuelles
Stade Maurice David : aménagement
Salle de sport multifonctionnelle
Aire GDV Réaltor
AIX - Pioline 2012 - Piéton
Aix Pôle d'Activité rue Berthelot
Aix Pôle d'Activités rue Eiffel
Aix Pôle d'Activité rue Georges Claude
Aix Pôle d'Activité rue GG LAUZIÈRE
AIX Pôle d'Activité Route de Lenfant
Modernisation du centre des Arts et Métiers
Réhabilitation Centre Hospitalier Aix-Pertuis
Modernisation Aix-Marseille 4 TER - CPER 2015/2020
Etudes réouverture Aix Etang de Berre CPER 2015/2020
Augmentation capacité ligne des Alpes CPER 2015/2020
Subvention d'équipement - passage à niveau la Calade
Etude Lignane Calade
Contrat de développement Aix en Provence
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS PUBLICS
Gare routière
Parc relais Malacrida
Aménagement couloirs de bus centre ville
Aménagement couloirs de bus Malacrida
Pôle d'échange Plan d'Aillane
Pôle d'échange Krypton
BUDGET ANNEXE DECHETS
CSD Arbois
CET Arbois
STEP Arbois

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représente un montant global dépassant **120 M€** à réaliser sur le territoire de la commune.



Telles sont les orientations sur lesquelles sera élaboré le Budget Primitif 2016 qui vous sera présenté lors de la séance du 21 mars 2016.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, après avoir débattu de ces orientations, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2016
- **ADOPTER** les orientations budgétaires pour l'exercice 2016